

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Rapport à Madame la ministre de la culture et
de la communication

M. Vincent FELTESSE

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Président : M. Vincent FELTESSE

Vice-Président : M. Jean-Pierre DUPORT

Rapporteure : Mme Sophie LE BAUT.

Remerciements

Ce rapport n'aurait pu être écrit sans les contributions, implication et soutien de tous ceux ont participé à la concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture, et tout particulièrement :

Les 39 membres du Comité national d'orientation (cf. annexes); grâce à eux cette concertation s'est caractérisée par des débats de grande qualité et s'est tenue dans un climat convivial ;

Les étudiants, les enseignants, les syndicats et toutes les personnes qui ont adressé des contributions écrites, notamment *via* le site Internet dédié, ainsi que les personnalités qui ont accepté d'être auditionnées ; Leurs contributions ont permis d'enrichir significativement les débats (cf. annexes) ;

M. Jean-François BROSSIN, M. Lionel CARLI, M. Martin CHENOT, Mme Guillemette MOREL-JOURNEL, Mme Bérangère PY-RODRIGUES, M. Pascal ROLLET, M. Bernard SAINT-GIRONS, Mme Chris YOUNES, qui ont accepté d'animer, rendre compte des résultats des différents ateliers du Comité d'orientation, ou de participer aux auditions ;

M. Philippe BACH, M. Martin CHENOT, M. Alain DEREY, M. Laurent HEULOT, Mme Nathalie MEZUREUX, M. Jean-Marc ZURETTI, et leurs équipes qui se sont chargés de l'organisation des concertations régionales et/ou ont informé le Comité national d'orientation des résultats de ces travaux, ainsi que l'ensemble des directeurs, enseignants, personnels administratifs et étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture qui se sont impliqués ; M. Vincent MICHEL, président du collège des directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture, pour son implication ;

M. Olivier GERSTLE qui a assisté M. Vincent FELTESSE, et a apporté une aide précieuse ;

M. Vincent BERJOT, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Maryline LAPLACE, M. Jean-François BRIAND, M. Jérôme POULAIN, M. Panos MANTZIARAS, Mme Marie-Christine WELSCH, et l'ensemble des personnels de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture du ministère de la culture et de la communication qui ont coordonné, préparé les travaux menés et ont permis le bon déroulement de cette concertation.

Introduction

Il y a un an, le Collège des directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) adressait une **lettre ouverte aux élus de la nation et des collectivités territoriales pour attirer leur attention sur la baisse du nombre d'architectes par habitant en France** et leur signifier que l'Etat, dans un contexte de crise du logement et de l'aménagement urbain, n'investissait pas suffisamment à leurs yeux dans la formation des architectes et la recherche en architecture.

Ce document constituait une nouvelle étape dans la réflexion sur l'avenir des ENSA engagée dès 2002 par un rapport commun de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des Affaires culturelles, et poursuivie en 2008 puis en 2010 par le Collège lui-même à la demande des ministres de l'époque par un plan pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture dont la réalisation aurait dû s'achever en 2012.

A l'évidence, **l'existence en France d'un enseignement supérieur et d'une recherche architecturale de haut niveau constitue un enjeu de société de toute première importance**. La compétence de nos architectes, donc en dernier ressort la qualité de notre cadre de vie en dépend directement.

Cette compétence ne fait aujourd'hui pas de doute : malgré les difficultés auxquelles elles ont à faire face, nos vingt écoles nationales d'architecture, auxquelles s'ajoutent l'Ecole de Chaillot, un département de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) et l'Ecole spéciale d'architecture (ESA), de statut privé, forment **des professionnels qualifiés et reconnus**.

Issues de l'éclatement des Beaux-Arts en 1968, les écoles d'architecture, qui accueillent aujourd'hui plus de 20 000 étudiants, ont amorcé au cours des années 2000 **un rapprochement significatif avec l'enseignement supérieur et la recherche**, qui s'est traduit par un passage réussi au cursus Licence-Master-Doctorat (LMD), des évaluations favorables de l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES), et la participation de plusieurs équipes de recherche à des projets lauréats des investissements d'avenir. L'augmentation continue au cours des dernières années du nombre des candidats aux concours d'entrée pour un nombre de places resté à peu près constant, témoigne de l'attractivité des écoles et de la valeur d'une **filière devenue extrêmement sélective**.

Néanmoins, malgré ce panorama positif à bien des égards, force est de constater que **le nombre d'architectes en France reste insuffisant au regard de nos besoins**. Même s'il est vrai que dans les autres pays européens les architectes ont un champ d'action plus large que les

nôtres (pas de seuil d'intervention, réponse à des commandes qui en France relèveraient de l'ingénierie), avec 43 000 titulaires du diplôme, 30 000 inscrits à l'Ordre, la France est bien l'un des pays d'Europe où le nombre d'architectes par habitant est le plus faible : 45 architectes seulement pour 100 000 habitants, alors que la moyenne européenne est de 87. Ce sous-effectif est d'autant plus préoccupant que, comme l'a rappelé le Collège des directeurs des écoles dans sa lettre aux élus de la nation, 40 % de la profession partira à la retraite au cours des dix prochaines années.

Mais avant même de songer à former plus d'architectes, il faudrait **déjà faire en sorte que ceux qui se forment actuellement le fassent dans de bonnes conditions**. Or avec 1 600 enseignants, un peu plus de 900 personnels non enseignants, des locaux souvent vétustes et un budget moyen par étudiant (7500 €) bien inférieur à celui des universités (pour ne pas parler des grandes écoles), non seulement **les écoles d'architecture ne sont pas actuellement en capacité d'accueillir davantage d'étudiants** (alors même que les métiers de l'architecture, de plus en plus divers, attirent manifestement une part croissante de la jeunesse), mais elles n'ont même pas de quoi assurer leur bon fonctionnement au quotidien.

Au-delà de la question des moyens, les écoles d'architecture doivent en outre faire face comme tous les acteurs qui contribuent à façonner notre cadre de vie, à **un certain nombre de mutations économiques, sociales, environnementales, culturelles très profondes, qui affectent la pratique de l'architecture et invitent à reconsidérer la manière dont elle est enseignée et étudiée en France**.

C'est l'urbanisation et son cortège de conséquences plus ou moins heureuses (métropolisation, périurbanisation et étalement urbain, urbanisme commercial débridé, crise du logement). C'est le réchauffement climatique et la raréfaction des sources d'énergie fossiles, qui appellent des modes de construction et d'habitation plus sobres, plus durables et plus respectueux de l'environnement. C'est la complexité et la financiarisation croissantes de la fabrique de la ville, face auxquelles les collectivités, que la décentralisation a placées en première ligne, restent trop souvent démunies et impuissantes. C'est l'évolution des modes de vie, qui nécessite de réévaluer notre approche de l'habitat à l'aune des mutations du modèle familial, de l'avènement de la mobilité, de la révolution numérique, du vieillissement de la population. **Ce n'est ni plus ni moins une crise des modes d'occupation de l'espace qui ont dominé le XX^e siècle**.

Situé à la croisée de ces tendances structurelles, **le métier d'architecte a profondément changé en l'espace de quelques décennies et s'est considérablement diversifié**. L'architecture n'est plus ce savoir-faire isolé, centré sur la maîtrise des techniques constructives associée à la créativité et au sens esthétique, mais nécessite désormais la mobilisation de connaissances diverses et étendues qui embrassent l'ensemble des champs scientifiques, techniques, culturels, historiques et sociologiques. La critique de certaines architectures comme celle des grands ensembles, auxquelles on n'hésite pas à imputer une part de responsabilité dans un délitement du lien social qui relève de facteurs multiples illustre, dans son injustice même, une attente considérable vis-à-vis de ceux qui ne construisent plus seulement des bâtiments mais

dessinent un cadre de vie en organisant l'espace bâti et non bâti, le logement et les lieux de travail, les intérieurs des familles et les espaces publics.

Cette évolution du métier suscite aujourd'hui jusque dans les rangs des architectes une interrogation de plus en plus pressante sur l'identité de leur discipline par rapport aux savoirs toujours plus nombreux et parcellaires mobilisés dans la production du cadre de vie. Que font au juste les architectes ? De quoi sont-ils les spécialistes ? Qu'est-ce donc qui les distingue de l'urbaniste, de l'ingénieur, et fonde leur légitimité propre ? Si la portée de ces questions dépasse bien entendu le cadre de ce rapport, elles n'en dessinent pas moins son indéniable toile de fond.

Enfin, il faut tenir compte du fait que **les écoles d'architecture elles-mêmes travaillent dans un environnement en recomposition et de plus en plus concurrentiel**. Autour d'elles, les universités et les grandes écoles, profitant de l'autonomie, se regroupent en pôles puissants capables d'exister sur la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche internationale, d'aller chercher des financements privés, de nouer des partenariats avec des collectivités locales elles-mêmes de plus en plus entreprenantes et soucieuses de développer sur leur territoire des campus d'excellence. Par ailleurs, l'unification du cursus LMD met les écoles d'architecture françaises en concurrence directe avec des écoles européennes, notamment francophones, pleinement intégrées au champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui leur permet de proposer des formations sans doute plus complètes et, pour les chercheurs, des conditions de travail plus attrayantes.

Mutations sociétales, transformations de la pratique architecturale, restructuration internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche : autant d'éléments de contexte qui doivent nous amener à nous interroger non seulement sur le positionnement des écoles d'architecture – quelles relations avec l'université ? Quels enseignements dispensés ? Quelles pratiques pédagogiques ? –, mais plus globalement sur la formation de nos architectes, qui s'effectue certes dans les écoles mais aussi bien dans les agences, les universités, les écoles d'ingénieurs, les organismes de formation continue, bref tous ces lieux où il y a des architectes et où il est question d'architecture.

Autant d'éléments de contexte qui doivent aussi nous conduire à comprendre à quel point il est **important que nous développons une recherche architecturale dynamique et innovante**. Quand on ne peut plus se contenter de reproduire des schémas de pensée et des manières de faire que les évolutions de la société ont rendus obsolètes, force est d'inventer des solutions nouvelles. Et ça, c'est le travail de la recherche. Comment construire et habiter quand les ressources se font rares, quand la ville semble ne plus avoir de limites, quand la mobilité est universelle ? Comment hâter – c'est l'une des préoccupations majeures du président de la République – le temps trop lent de la décision publique pour bâtir plus vite plus de logements de meilleure qualité et à moindre coût ? Elus, maîtres d'ouvrage, habitants, nous sommes tous confrontés quotidiennement dans notre pratique du territoire à ces questions face auxquelles il faut bien admettre que nous restons pour l'heure très démunis. Les architectes ne pourront y répondre seuls. Mais nous ne pourrons y répondre sans eux. Aussi une politique publique

ambitieuse et résolue de développement du savoir et des savoir-faire architecturaux apparaît-elle aujourd'hui comme une impérieuse nécessité.

Dès son entrée en fonction, Mme Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, a assuré le Collège des directeurs que le gouvernement avait entendu son interpellation et qui ne resterait pas sans réponse. De fait, **au mois d'août 2012, à l'occasion de la Biennale de Venise, Mme Aurélie FILIPPETTI annonçait le lancement d'une concertation nationale réunissant tous les acteurs concernés** afin d'identifier les enjeux stratégiques auxquels l'enseignement et la recherche en architecture étaient aujourd'hui confrontés, établir un diagnostic partagé des atouts et des faiblesses du dispositif français et dégager des pistes possibles d'amélioration.

Le présent rapport est le reflet le plus fidèle possible, grâce à des échanges répétés sur les constats et propositions provisoires, **des résultats de cette concertation inédite** qui s'est déroulée dans un climat constructif et a donné lieu à des échanges de haut niveau. De ces discussions nourries, auxquelles ont participé les écoles, les étudiants, la profession, les syndicats, l'Ordre des architectes ainsi que les départements ministériels concernés, et qui ont rassemblé plus de mille personnes à l'occasion de cinq journées de débat organisées en région, un grand nombre de propositions ont émergé. Elles sont présentées dans les pages qui suivent. Toutes n'ont pas le même statut : les unes sont stratégiques, les autres plus opérationnelles ; Certaines appellent une mise en œuvre immédiate, d'autres sont à plus lointaine échéance.

Mais, ce rapport va au-delà car en présentant les axes stratégiques que le Président et Vice-Président de cette concertation, **M Vincent FELTESSE**, et **M. Jean-Pierre DUPORT** ont souhaité dégager, il affirme des prises de position, par nature exposées. Au total, en préalable mais surtout en conclusion des résultats de la concertation proprement dite, les responsables de ce rapport **ont souhaité que le chemin soit mieux distingué pour que l'action publique en faveur de l'enseignement et la recherche en architecture puisse se déployer à la hauteur des enjeux.**

Table des matières

TABLE DES MATIERES	8
CONSOLIDER UNE FORMATION DISPOSANT D'ATOUTS DE PLUS EN PLUS RECONNUS.....	11
I UNE FORTE DEMANDE ADRESSEE AUX ECOLES D'ARCHITECTURE, UNE ADAPTATION A APPROFONDIR.....	12
A. <i>Des parcours des étudiants divers, dont la lisibilité mérite d'être améliorée.....</i>	12
B. <i>Un modèle de formation performant mais qui doit adapter son offre en permanence</i>	12
II. DEVELOPPER LES ATOUTS ET LES IDENTITES DES ENSA TOUT EN RENFORÇANT L'INTEGRATION AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	14
A. <i>Les principales propositions</i>	14
Améliorer les parcours des étudiants.....	Erreur ! Signet non défini.
B. <i>Les autres propositions</i>	16
FAVORISER LA RECHERCHE.....	18
I. DES INITIATIVES MULTIPLES DEMONTRANT UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT.....	18
A. <i>L'émergence d'une recherche reconnue comme corollaire indispensable de la formation et riche d'exemples de réussite.....</i>	18
B. <i>Une réalité inégale selon les écoles et une inadéquation des moyens.....</i>	20
II. DONNER LES MOYENS D'UN DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE RELIE AUX OFFRES DES TERRITOIRES, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES	21
A. <i>Les principales propositions</i>	21
B. <i>Les pistes d'évolution à approfondir.....</i>	22
DEVELOPPER LES POLITIQUES DE SITE.....	23
I. DES SITUATIONS VARIABLES, DES DYNAMIQUES EN COURS.....	23
A. LES LIENS RESTENT DIVERS SELON LES PARTENAIRES CONCERNES MAIS LEURS RENFORCEMENTS APPARAISSENT COMME UNE PISTE D'AVENIR	23
B. LES REGROUPEMENTS APPARAISSENT RICHES DE POTENTIALITES POUR LES ECOLES D'ARCHITECTURE.....	24
II. RENFORCER LES LIENS DES ECOLES D'ARCHITECTURE AVEC LEUR ENVIRONNEMENT	26
A. LES PRINCIPALES PROPOSITIONS	26
B LES AUTRES PROPOSITIONS.....	28
C. LES PROPOSITIONS A APPROFONDIR.....	29
ADAPTER LES MODES DE GOUVERNANCE.....	30
I. UN BESOIN D'AUTONOMIE RELAYE PAR UNE FORTE DEMANDE, MAIS QUI RESTE A CONCRETISER PAR DES PROPOSITIONS RELIEES A LA DIVERSITE DE LA REALITE DES ECOLES	30
A. <i>Une demande d'actualisation des outils juridiques</i>	30
B. <i>La place et surtout le rôle des écoles d'architecture au sein des évolutions actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche font l'objet d'attentes diverses.....</i>	30
II. CONSOLIDER L'IDENTITE DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE	31
A. <i>Les principales propositions :</i>	31

B.	<i>Les autres propositions :</i>	33
C.	<i>Les propositions à approfondir :</i>	33

Consolider une formation disposant d'atouts de plus en plus reconnus

Les écoles d'architecture forment des professionnels tant de la construction des espaces, que de leurs aménagements dans le but de « *permettre aux hommes d'habiter* » (cf. *infra*). Fort de leurs compétences que sont la conceptualisation et les savoir-faire en matière de construction, les écoles d'architecture font appel à d'autres disciplines (artistiques, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales) et se singularisent par leur approche généraliste et pluridisciplinaire pour élaborer « des projets dans l'espace et les territoires ».

Ainsi, il faut rappeler que ce champ d'enseignement et de recherche conduit, et ce de plus en plus, les étudiants à exercer une variété de métiers, bien au-delà de l'image traditionnelle du maître d'œuvre.

Selon les données disponibles, 30 000 architectes sont inscrits à l'Ordre sur un total de plus de 43 000 titulaires du diplôme requis, qui donne accès au titre¹. Les écoles d'architecture forment et/ou constituent une étape indispensable de formation pour des paysagistes, des urbanistes, des futurs architectes-conseil, les architectes-urbanistes de l'Etat, des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des futurs architectes du patrimoine et des bâtiments de France, des futurs architectes en chef des monuments historiques, des enseignants et des chercheurs. Ainsi, il est patent, même s'il faut encore le souligner, que non seulement les diplômés des écoles d'architecture interviennent dans de multiples métiers mais qu'ils représentent une somme d'expertise unique en France. Ils sont aussi un des acteurs majeurs du secteur du bâtiment et des travaux publics dont le poids dans notre produit intérieur brut, comme le rôle qu'il peut jouer n'est plus à démontrer, tant dans la baisse du chômage, que dans l'exportation de notre savoir-faire notamment dans un contexte où les normes environnementales prennent de l'importance. n'est plus à démontrer.

1

La loi n°77-2 du 3 janvier 1977 relative à l'architecture précise les conditions à remplir pour porter le titre d'architecte :- être titulaire soit du diplôme d'État d'architecte (DEA) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), soit du diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (DPLG), qui a été délivré jusqu'au 31 décembre 2007; - produire une attestation d'assurance civile professionnelle, respecter des règles de déontologie et être inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes (CNOA). L'architecte porteur du titre et inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes peut exercer à titre individuel sous forme libérale, en tant qu'associé d'une société d'architecture, en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture, en tant que fonctionnaire ou agent public dans les services de l'État et des collectivités territoriales. En France, la loi sur l'architecture impose le recours obligatoire à l'architecte pour tout projet architectural faisant l'objet d'une demande de permis de construire (sauf pour les personnes physiques voulant édifier ou modifier pour elles-mêmes en dessous d'une surface de plancher de 170 m²).

La concertation a mis en lumière deux aspects pour ce qui concerne la formation.

Tout d'abord, il a été rappelé que le maintien de la qualité des formations dispensées au sein des écoles d'architecture nécessite une démarche permanente d'adaptation de la pédagogie et des cursus proposés.

D'autre part, la concertation a également révélé de nombreux projets visant à rendre ces formations en tous points excellentes.

I Une forte demande adressée aux écoles d'architecture, une adaptation à approfondir

A. Des parcours des étudiants divers, dont la lisibilité mérite d'être améliorée

Les écoles d'architecture attirent².

Cependant, tous les participants de la concertation se sont retrouvés pour souhaiter des actions de sensibilisation à l'enseignement en architecture et aux métiers de l'architecture, car force est de constater, que la culture architecturale est encore trop peu répandue. Par ailleurs, la diffusion de la connaissance des différents débouchés professionnels et du cursus de l'enseignement est encore trop modeste, et peut conduire à des erreurs d'orientation manifestes, sans que soit remis en cause le niveau académique des étudiants et bacheliers.

A cet égard, les modalités d'entrée au sein des ENSA, propres à chaque école, ont été estimées trop diverses, sans qu'elles permettent pour autant d'affirmer l'identité des écoles. De plus, ces procédures d'entrée ne permettent pas une diversification sociale et académique des étudiants, ni de minimiser le taux d'échec et d'abandon en premier cycle ; cycle qui représente 52% des effectifs des ENSA.

B. Un modèle de formation performant mais qui doit adapter son offre en permanence

Les écoles d'architecture offrent des formations performantes.

2

47 851 candidatures en 2012 pour 2 580 reçus, même si ces chiffres doivent être utilisés avec précaution, les candidats pouvant postuler dans plusieurs écoles.

80% des architectes diplômés accèdent à un premier emploi en moins de trois mois en France ou à l'étranger. Plus globalement, le caractère performant de l'enseignement par le projet s'est traduit dans les évaluations menées par l'Agence de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)³. Enfin, les écoles d'architecture ont démontré une capacité d'adaptation remarquable en adoptant avec succès et en peu de temps le schéma européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou schéma LMD.

Néanmoins, l'adaptation permanente de ces formations aux évolutions des métiers, et le renforcement de l'ancrage au sein de l'enseignement supérieur ont été rappelés comme des besoins.

Tout en réaffirmant le caractère central de l'enseignement du projet et par le projet, il a été relevé que la prise en compte des besoins des étudiants et des débouchés professionnels devait être renforcée, car les demandes des professionnels de l'architecture et des entreprises sont encore insuffisamment reliées aux offres des ENSA et les conditions de vie étudiante sont à améliorer significativement, dans ces écoles, comme plus généralement dans notre pays.

Enfin, il a été particulièrement souligné l'importance pour les Ecoles nationales supérieures d'architecture de développer des actions de formation tout le long de la vie dans ce contexte de savoirs fortement évolutifs.

Plus précisément, la concertation a mis en exergue des souhaits d'amélioration :

1. Faire baisser le taux d'échec ou d'abandon en cours de cursus
2. Développer la pratique des évaluations internes
3. Mener des actions permettant de promouvoir l'insertion internationale des diplômés et l'attractivité internationale des formations.

La nécessité de promouvoir l'interdisciplinarité a aussi été très largement relayée, tout comme la nécessité de généraliser la formation diplômante⁴ tout au long de la vie et la formation en alternance. La formation tout au long de la vie au sein des écoles est de façon générale très peu développée, même si des initiatives heureuses peuvent être recensées, comme celle de l'Ecole de

3

4 A+ soit 9%, 36 A soit 84% et 3 B soit 7% pour le cursus de DEEA et de DEA.

4

A la rentrée 2011-2012, seules cinq écoles sont habilitées à organiser des cursus conduisant au diplôme d'Etat en formation tout au long de la vie (Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg).

Chaillot qui organise des formations courtes et spécifiques, notamment en lien avec l'association des Architectes du patrimoine.

II. Développer les atouts et les identités des ENSA tout en renforçant l'intégration au sein de l'enseignement supérieur

A. Les principales propositions

Proposition n° 1 : Faciliter les modalités d'entrée au sein des ENSA

Mise en œuvre : Etablir un bilan des pratiques actuelles ; établir des épreuves d'admissibilité communes au niveau territorial pertinent, puis prévoir des épreuves d'admission par école ou groupe d'écoles permettant de développer les identités des ENSA et une diversification sociale et académique des futurs étudiants. Il pourrait s'agir d'établir deux ou trois critères nationaux d'admissibilité communs pour l'accès aux écoles formant à toutes les professions de l'architecture. Par exemple : « Interpréter un dessin », « Interpréter un bâtiment » qui pourraient constituer des épreuves communes qui seraient complétées par des épreuves particulières choisies par chaque école. Parallèlement à cette simplification source de démocratisation, établir par école, selon ses spécificités, une pondération des notes des différentes épreuves d'admission et d'admissibilité afin de mieux affirmer leur identité au sein de leur projet d'établissement (cf. *infra*). Elaborer un référentiel des compétences attendues pour la formation initiale.

Proposition n° 2 : Conforter le premier cycle

Mise en œuvre : Dresser un bilan interne des premiers cycles des ENSA, valoriser l'obtention du grade de licence, mettre en place et promouvoir des « passerelles » en lien avec les politiques de site universitaires en particulier pour les étudiants de premier cycle et seconde année (cf. *infra*). Caractériser et promouvoir le caractère spécifique et central de l'enseignement du projet et par le projet au sein de l'enseignement, tout en menant une réflexion sur le meilleur moment d'aborder cet enseignement, dans le but de minimiser les taux d'échec et d'abandon. Augmenter le nombre de licences professionnelles.

Proposition n°2 bis : Parfaire l'adéquation de la formation initiale avec les évolutions de la profession

Mise en œuvre : Mettre en place un référentiel des compétences pour la formation initiale : Définir des acquis minimum délivrés au sein des ENSA qui tiennent compte de l'évolution des domaines d'intervention de la profession, intègrent l'apprentissage de la réglementation, et permettent les futurs diplômés de connaître les différents modes d'exercice et les responsabilités des maîtres d'œuvre.

Proposition n° 3 : Effectuer un bilan de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) en vue d'une réforme éventuelle

Mise en œuvre : Bilan à effectuer tout en augmentant parallèlement la place et la diversité des stages proposés dans le cursus ; mener ce bilan en associant tant des représentants de la profession que des ENSA, tant au niveau régional qu'au niveau national. Revoir l'appellation de ce niveau de formation et/ou revoir le titre du diplôme valant grade de master « Architecte Diplômé d'Etat ». Préciser les liens avec les formations de niveau Master.

Proposition n° 4 : Améliorer la vie étudiante

Mise en œuvre : Systématiser et développer l'insertion dans les dispositifs de droit commun de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en matière de médecine préventive, d'aides au logement et de bourses. Favoriser la vie étudiante et son développement au sein des ENSA, notamment en développant significativement un réseau des anciens élèves en lien avec la profession (cf. aussi proposition n°26 *infra*). Offrir la possibilité de formations en alternance, et la possibilité de période de césure en cours des cursus.

1. Améliorer l'adaptation aux évolutions des métiers

Proposition n°5 : Généraliser les offres de formation tout au long de la vie

Mise en œuvre : Supprimer les obstacles réglementaires qui freinent le développement de la formation tout au long de la vie ; Développer les diplômes obtenus par les dispositifs de formation tout au long de la vie, développer les actions en faveur de la perception de la taxe d'apprentissage par les ENSA. Recenser en associant l'ensemble des parties concernées les pratiques actuelles des ENSA afin d'établir une vision partagée sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Proposition n°6 : Inscrire l'ouverture internationale comme une dimension du cursus

Mise en œuvre : Promouvoir les politiques d'établissement (cf. *infra*) favorables à la mobilité entrante et sortante vers et de l'étranger afin que la mobilité européenne et internationale devienne une partie intégrante des cursus et se banalise. Favoriser la mobilité des enseignants. Améliorer l'enseignement des langues et développer des enseignements directement en langues étrangères (réflexion à mener sur leur valorisation au sein des crédits ECTS et plus largement dans les différents diplômes délivrés.). Promouvoir les doubles diplômes avec des écoles étrangères.

2. Mener des actions de sensibilisation

Proposition n°7 : Mener en lien avec le ministère de l'Education nationale des actions de sensibilisation sur les études d'architecture à partir du niveau BAC -3 ;

Mise en œuvre : Participer à la refonte des dispositifs d'orientation prévue par le projet de **loi de refondation** sur l'école. Services centraux du ministère de la culture et de la communication en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les rectorats, l'ONISEP, les représentations de l'Ordre des architectes en région.

Proposition n° 8 : Développer la diffusion des informations relatives aux différents types de débouchés professionnels, tout particulièrement auprès des étudiants de premier cycle ;

Mise en œuvre : Regrouper les informations disponibles, et assurer une diffusion mutualisée des informations recueillies, en cohérence avec la proposition n° 7.

Proposition n° 8 bis : Mener des travaux prospectifs et comparatifs sur les besoins de formation et de recherche

Mise en œuvre : Développer, en lien avec la profession un observatoire des métiers et des données relatives aux études d'architecture, pouvant mener des analyses prospectives et des comparaisons européennes et internationales, notamment sur les besoins en nombre de diplômés et les cursus répondant au mieux à la demande sociale ; aspect transversal (cf. *infra*).

B. Les autres propositions

- Mettre en place et généraliser une évaluation des enseignements par les étudiants;
- Etablir un bilan des formations spécialisées en vue d'une éventuelle réforme visant une meilleure lisibilité et l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants concernés.
- Favoriser les doubles cursus⁵.
- Mener une réflexion sur l'intérêt et les modalités d'instituer un an de mise en situation professionnelle dans des agences d'architecture ou d'autres structures liées à la profession. Réfléchir au moment dans le/les moments au sein du cursus de mise en place de cette mise en situation professionnelle, y compris la possibilité de césure possibles entre le niveau L, M et/ou HMNOP.

5

Seules certaines écoles ont mis en place des double cursus architecte-ingénieur, en partenariat avec des écoles d'ingénieurs. Ces cursus conduisent à l'obtention des deux diplômes d'architecte et d'ingénieur, à l'issue de sept années d'études au minimum. Il s'agit des ENSA de Paris-Belleville, Marne-La Vallée, Paris-La Villette, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nantes et Toulouse.

Favoriser la recherche

Le thème de la recherche et surtout les moyens de son développement ont focalisé l'attention des participants de la concertation issus des Ecoles nationales supérieures d'architecture. Il a été estimé qu'il s'agit d'un enjeu majeur.

I. Des initiatives multiples démontrant un potentiel de développement

- A. L'émergence d'une recherche reconnue comme corollaire indispensable de la formation et riche d'exemples de réussite

La reconnaissance de la recherche en architecture est récente. Beaucoup d'interventions ont insisté sur les raisons pour lesquelles la recherche occupait désormais une place centrale dans le dispositif de l'enseignement de l'architecture et devait être soutenue pour se développer et s'intégrer comme un élément constitutif des écoles.

Il est recensé aujourd'hui 39 unités de recherche au sein des ENSA. Leurs équipes sont composées en majorité d'enseignants des écoles et de doctorants et, dans le cadre des unités mixtes de recherche (UMR), de chercheurs du ministère de la culture et de la communication et du CNRS. Elles coopèrent avec des laboratoires universitaires et des organismes de recherche technique français et étrangers. Depuis l'année 2010, toutes les unités de recherche habilitées par le ministère de la culture sont évaluées par la section des unités de recherche de l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES).

Les relations de partenariat nouées par les ENSA avec les universités à travers les formations doctorales ont joué un rôle moteur pour la participation de 16 ENSA à des PRES.

Dans une période où les enjeux du développement durable deviennent prégnants, la participation de six écoles nationales supérieures d'architecture aux projets lauréats du programme « Investissements d'avenir » (IDEX et LABEX) témoigne de la qualité de la recherche conduite au sein des unités de recherche de ces établissements. Par ailleurs, le projet « Atelier matières à construire » (AMACO), du pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation que forment les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, a été labellisé au titre des « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI).

Plus concrètement pour démontrer les atouts des ENSA en matière de recherche, quelques exemples par type de recherche peuvent être cités, sans que cela n'épuise, loin s'en faut, la richesse des actions menées.

L'école doctorale (ED) Ville, transports et territoires fait partie du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université Paris-Est (UPE). Cette ED regroupe les ENSA Paris Belleville, Paris Malaquais et l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée. Cette ED tire parti de cette dynamique scientifique pour proposer aux doctorants des sujets de thèse innovants scientifiquement aussi bien qu'à l'interface avec le monde professionnel. L'Ecole doctorale prend place dans une politique d'investissement menée sur le site de Marne-la-Vallée autour du thème de l'aménagement urbain durable. Cet investissement a été réalisé par l'Université de Marne-la-Vallée et par l'École Nationale des Ponts et Chaussées par le regroupement sur le site de diverses institutions travaillant sur ces thèmes : l'Institut Français d'Urbanisme (rattaché à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), l'Ecole Nationale des Sciences géographiques, l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires, le Centre Scientifique et Techniques du Bâtiment, une partie de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux. Cet investissement a été confirmé par la création sur le site, en 2005, du Pôle de compétitivité "Ville et Mobilité Durable" ADVANCITY. Tous ces établissements sont aujourd'hui membres d'UPE, ce qui est source d'un dynamisme supplémentaire sur ces thématiques.

Du côté des unités mixtes de recherche, il peut être cité LAVUE, UMR 7218, créée le 1er janvier 2010 et issue du regroupement de deux équipes de recherche. Depuis, d'autres équipes de recherche ont rejoint l'UMR en 2011-2012 et aujourd'hui, elle déploie son activité sur sept sites. Cette UMR permet à titre principal de réunir en matière de recherche les ENSA de Paris-la-Villette et Paris Val-de-Seine, en lien avec les universités Paris VIII et Paris X, aujourd'hui regroupées au sein de l'Université Paris Lumières. Cela permet de développer une recherche interdisciplinaire associant des architectes, des sociologues, des géographes, des urbanistes, des philosophes, des anthropologues et des historiens. Les énergies se fédèrent autour de quatre axes de recherche : des mutations sociales aux territoires urbains, villes et mondialisation, articulation des échelles spatiales et temporelles dans le contexte du développement durable, franges et marges et de développer un axe transversal de recherche sur l'architecture, le second portant sur l'environnement.

Il demeure que la question de la définition même de ce champ de recherche a animé nombre de débats. La contribution finale de l'atelier afférent du Comité d'orientation a estimé que cette recherche « *prend pour objet d'étude l'espace, son aménagement, son organisation, sa construction, afin de permettre aux hommes d'habiter (les sciences de l'habiter).* »

Il a été aussi mis en avant qu'il s'agit de mener une stratégie de l'offre portant sur des axes prioritaires : développement durable, techniques de construction, génie urbain.

Il a été à cet égard rappelé la victoire française au Solar Décathlon⁶ 2012. Outre les potentialités qu'ouvre cette récompense, il peut être relevé que la participation à cette

compétition a aussi offert la possibilité à une cinquantaine d'étudiants en architecture et une trentaine d'élèves ingénieurs de développer collectivement une méthode de conception d'un habitat autonome en énergie, innovant, et capable de répondre aux exigences techniques, et climatiques françaises.

La dynamique se poursuit puisque l'édition 2014 de cette compétition internationale aura lieu à Versailles. Il a été à cet égard relevé que le comité de sélection pour l'édition 2014 a choisi une équipe française Atlantic challenge, associant l'ENSA de Nantes, l'ESB, l'Ecole des mines de Nantes, l'ISSBA, l'IUT de Nantes, et l'Institut des matériaux Jean Roussel, et une autre équipe française réunissant notamment les ENSA de Marne-la-Vallée et de Paris Malaquais, parmi les 20 équipes admises à concourir, sur 44 dossiers de candidatures émanant de 23 pays.

Au-delà, et à titre essentiel, il a été demandé des moyens afin d'assurer une insertion dans les dispositifs de la recherche.

B. Une réalité inégale selon les écoles et une inadaptation des moyens

Les chiffres disponibles indiquent qu'il s'agit d'un champ d'activité émergeant au sein des écoles d'architecture car seules treize écoles sont habilitées à délivrer le doctorat dans le cadre d'écoles doctorales (Grenoble, Lille, Lyon, Marne-la-Vallée, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Paris-la-Villette, Paris Val-de-Seine, Toulouse, Versailles).

Surtout, il a été constaté que l'actuel statut des enseignants des écoles d'architecture ne permet pas le développement des activités de recherche, et qu'il handicape la reconnaissance académique, voire internationale (320 heures d'obligations d'enseignement pour un enseignant d'école d'architecture contre 192 heures pour un professeur

6

Créé à l'initiative de l'US Department of Energy, le Solar Decathlon est une compétition biennale internationale d'architecture, de design, d'urbanisme et d'ingénierie ouverte à des équipes universitaires pluridisciplinaires. Elle récompense la meilleure réalisation de maison solaire évaluée au cours d'une dizaine d'épreuves. Durant la compétition les maisons sont exposées gratuitement au grand public et les équipes concurrentes sont aussi évaluées sur leur capacité à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) qu'elles ont produite dans le cadre de leurs projets. La première édition a eu lieu en 2002 aux États-Unis, à Washington. Depuis lors, les éditions américaines de cet événement ont lieu les années impaires. Jusqu'en 2009, l'évènement s'est tenu sur le *National Mall* de Washington. En 2011, il s'est tenu en Californie, à Los Angeles. Depuis 2010, une édition européenne du concours a lieu les années paires. Les deux premières éditions européennes ont eu lieu à Madrid en 2010 et en 2012. La prochaine édition sera accueillie en France, à Versailles.

d'université). Ce statut est donc présenté comme inadapté pour permettre un enseignement supérieur et de recherche d'excellence

La demande de réforme de ce statut, très souvent évoquée, a donc pour objectif de permettre le développement des activités de recherche et un rapprochement avec les statuts d'enseignants-chercheurs, mais ce, tout en préservant l'accueil et la reconnaissance d'enseignants-praticiens au sein des écoles (aux alentours de 60% du corps enseignant).

II. Donner les moyens d'un développement de la recherche relié aux offres des territoires, des professionnels, des entreprises

A. Les principales propositions

1. Mettre en place un statut d'enseignant-chercheur :

Proposition n° 9 : Mettre en place un statut d'enseignant-chercheur

Mise en œuvre : Clarifier les évolutions attendues : obligation de l'obtention d'un doctorat ou pas et à quelle échéance, modalités des prises de décisions relatives aux obligations de service en matière de recherche et d'enseignement, place et rôle des praticiens, établissement d'un calendrier d'implémentation progressive du statut.

Si la proposition d'instauration d'un statut d'enseignant-chercheur est consensuelle et constitue une demande insistante émanant de cette concertation, force est de constater que les modalités de mise en œuvre suscitent des prises de position différentes, au-delà même des aspects juridiques, budgétaires et de gestion. Néanmoins, les participants de la concertation, qui étaient en majorité issus des Ecoles, se sont retrouvés pour réaffirmer le principe d'accueil et surtout de la valorisation des professionnels au sein des écoles et qui les caractérisent.

Les discussions se sont focalisées autour de deux options différentes, synthétisées notamment par des membres du Comité d'orientation au cours des travaux d'atelier. La première option distingue un statut d'enseignant-chercheur et un statut d'enseignant praticien. La seconde option préconise l'obtention d'un statut unique d'enseignant-chercheur pour tous les titulaires des écoles d'architecture.

Du fait de l'importance, tant des discussions qui restent à mener que de celle accordée à ce sujet, il est proposé une première étape, afin de ne pas obérer les efforts déjà consentis par les enseignants des écoles d'architecture et les potentialités de croissance des activités de recherche :

Proposition n° 9 bis : Mettre en place des décharges de service pour les enseignants participant activement à des activités de recherche

Mise en œuvre : Décharge de service modulée après une recension des activités menées avec contrôle du service fait et des activités de recherche.

2. Enraciner le doctorat :

Proposition n° 10 : Conforter le doctorat

Mise en œuvre : Mener des réflexions conduisant à caractériser et développer le doctorat en architecture en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, généraliser l'affichage de la discipline « Architecture » dans les thèses. Mettre en place une gestion prospective du nombre de chercheurs, adapter le nombre de contrats doctoraux en conséquence. Assurer un développement des financements des thèses par le dispositif CIFRE.

Proposition n°11 : Améliorer l'insertion des écoles d'architecture dans les écoles doctorales

Mise en œuvre : Promouvoir les insertions dans les Ecoles doctorales interdisciplinaires en lien avec les problématiques des sciences de l'habitat, et promouvoir les politiques de sites universitaires qui les mettent en avant.

Horizon : 2017

3. Promouvoir les projets de recherche

Proposition n° 12 : Renforcer la coopération entre les écoles en matière d'activité de recherche

Mise en œuvre : recenser les projets des écoles d'architecture y compris l'Ecole de Chaillot, puis lancer des appels d'offre qui promeuvent la coopération entre les écoles dans le cadre d'une coordination nationale.

Proposition n°13 : Développer des programmes de recherche sur les enjeux de société

Mise en œuvre : Proposer des programmes de recherche sur des thèmes d'intérêt général notamment, à titre d'exemple des programmes concernant la réhabilitation du bâti ancien, l'évolution des copropriétés, l'étalement urbain.

B. Les pistes d'évolution à approfondir

- Imaginer de nouveaux équipements mutualisés dédiés à la recherche notamment en région Ile-de-France, sur le modèle des Grands ateliers de l'Isle d'Abeau, créés en avril 2002, sous forme de groupement d'intérêt public et placés sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication, du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Envisager des partenariats avec des structures de droit privé.

Développer les politiques de site

Choisir un développement délibéré des partenariats et l'insertion dans les dispositifs actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou choisir de développer des dispositifs propres, les deux options, même si elles ne sont pas contradictoires se traduisent néanmoins par des pistes d'évolutions à court terme différenciées et ont animé nombre de discussions au cours de cette concertation.

Le choix s'est clairement porté sur la nécessité d'affirmer et développer l'ouverture les écoles d'architecture, et pour cela, de mieux les ancrer dans leur territoire (milieu économique, collectivités territoriales), et de poursuivre leur insertion au sein de l'enseignement supérieur.

Il a été aussi affirmé le souhait de promouvoir les expérimentations car cette méthode permet de prendre en compte la variété des projets des écoles et leur ancrage territorial actuel.

I. Des situations variables , des dynamiques en cours

A. Les liens restent divers selon les partenaires concernés mais leurs renforcements apparaissent comme une piste d'avenir

Les partenariats avec les collectivités territoriales sont généralement souhaités de part et d'autre mais ils demeurent encore insuffisants et souvent ponctuels. Néanmoins des initiatives démontrent cette demande partagée. Ainsi, l'École de Chaillot, département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, intervient dans différentes régions en France ou à l'étranger.

Les partenariats avec la profession sont apparus comme encore confrontés à certaines difficultés, et surtout d'intensité variable selon les territoires. Enfin, les partenariats avec les entreprises, même s'ils sont promus par certains, demeurent encore trop souvent empreints de présupposés alors qu'ils peuvent être source d'enrichissement mutuel, notamment en matière de recherche.

Nombre de contributions ont à cet égard relevé qu'il faudrait fixer des règles pour prévenir les conflits d'intérêt.

De façon générale, l'insertion dans les politiques territoriales a concentré l'attention. Du fait de la taille et de la variété des situations, il a été généralement admis qu'il s'agissait de les construire à l'échelon territorial pertinent, dans le cadre des évolutions législatives en cours.

B. Les regroupements apparaissent riches de potentialités pour les écoles d'architecture

La participation aux politiques de regroupement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est engagée mais il existe une variété des situations selon les régions (seize ENSA sont membres de treize PRES). Ces participations apparaissent encore modestes au regard de leurs potentialités de développement. En effet, les PRES et demain les communautés scientifiques peuvent promouvoir pour certains d'entre eux/elles l'enseignement et la recherche en architecture.

Une insertion volontariste des écoles d'architecture dans les structures de regroupement universitaire constitue une évolution majeure.

Elle permettrait de développer l'offre interdisciplinaire des écoles, de favoriser les réorientations dans différents cursus, tant au niveau licence qu'au niveau master ou doctorat. Par ailleurs, certains PRES/ Communautés d'universités peuvent favoriser l'émergence de projets inédits, entre les domaines propres à l'architecture, à l'art et au paysage.

Certains d'entre eux/elles mettent en place des fondations qui pourront valoriser des partenariats avec des collectivités territoriales ou des partenaires privés. Enfin, ils/elles peuvent souhaiter mutualiser la réalisation d'équipements novateurs (partage d'outils numériques pour la conception, ateliers équipés, etc.). Enfin, ils/elles peuvent être l'occasion de renforcer les activités internationales des écoles d'architecture, par la participation de celles-ci aux activités déjà mises en place par les universités et leurs associés et/ou la création de nouveaux programmes internationaux (chaires, nouveaux Master, accueil en résidence).

Il existe des projets qui montrent comment les écoles d'architecture pourraient s'insérer dans ce nouveau découpage institutionnel, tel le projet du PRES UPGO de création d'un Institut de la création de Paris Grand Ouest⁷. Ce projet permettrait d'affirmer l'identité de ces trois écoles, caractérisées par la place qu'elles accordent à l'enseignement du projet et pourrait leur permettre de disposer d'une visibilité accrue, notamment internationale. Il aurait pour but de

7

Cet institut regrouperait trois établissements (deux écoles sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy, et une école sous tutelle du ministère de l'agriculture, l'École nationale supérieure de paysage de Versailles).

promouvoir des actions conjointes et transversales et porter des projets qui ne pourraient l'être par un seul établissement. Il permettrait de faciliter les synergies entre les écoles pour des actions, des expérimentations, l'exploration de nouveaux champs pédagogiques et de nouvelles recherches interdisciplinaires.

Au Sud de la France, un regroupement de différentes structures de formation (ENSA de Marseille, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional intégré à l'Université, l'antenne de Marseille de l'ENS Paysage de Versailles, l'Ecole des mines de St Etienne-Site de Gardanne, Euromed Management/Kedge, et probablement Sciences Po d'Aix-en-Provence et d'autres institutions) souhaite contractualiser pour mener des actions favorisant une offre de formation interdisciplinaire et pour créer un laboratoire de recherche sur la ville et les territoires (ateliers communs, offres d'enseignement partagées, Master interdisciplinaire, mise en place de passerelles entre les cursus, mise en commun de moyens de valorisation et de rayonnement international).

Par ailleurs, la concertation a été l'occasion de mettre en lumière des synergies possibles entre les écoles d'architecture.

Elle a permis en particulier de mettre en exergue des possibilités de développement d'un pôle Rhône-Alpes-Auvergne. Les acteurs des écoles concernées, celles de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne ont indiqué leur souhait de poursuivre leurs échanges. Le projet de travail en commun qui associerait également Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau est varié. Il concerne l'établissement d'une cartographie précise de leurs formations et activités de recherche, afin de pouvoir disposer d'une analyse fine de leurs complémentarités. Mais il s'agit aussi de développer des actions pour favoriser la mobilité des étudiants et celle des personnels administratifs des écoles. Elles souhaitent également développer ensemble leurs actions internationales, coordonner leur recherche et diffuser les informations les concernant.

A priori, la première étape de ce travail partenarial et collaboratif pourrait se concrétiser rapidement par la constitution d'une commission de la recherche et de la pédagogie commune, et la possibilité de bénéficier d'un soutien d'un cabinet extérieur qui les aidera dans cette démarche de recherche de synergies.

Cette piste d'évolution paraît d'autant plus prometteuse que les écoles d'architecture sont des établissements de taille modeste. A cet égard, la concertation a mis en lumière le souci de prévenir tout risque de localisme, tant pour ce qui concerne les recrutements, que les échanges scientifiques, ou les modalités de gouvernance. Il faut rappeler que les effectifs les plus importants n'atteignent qu'à peine dans deux cas les 2 000 étudiants. Ils sont plus précisément recensés dans les écoles de Paris-La-Villette (2 063 étudiants), Paris-Val-de-Seine (1 907 étudiants), Versailles (1 177 étudiants), Marseille (1 096 étudiants), Montpellier et son antenne de La Réunion (1 059 étudiants), Paris-Belleville (1 058 étudiants), Grenoble (959 étudiants), Bordeaux (943 étudiants dont 145 dans la formation conduisant au diplôme de paysagiste), Paris-Malaquais (927 étudiants) et Lyon (922 étudiants).

Enfin, la concertation a permis de constater un engagement inégal des écoles d'architecture dans « les réseaux ».

Un renforcement des liens avec les Conseils d'architecture, urbanisme et de l'environnement ou CAUE créés par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 relative à l'architecture est apparu comme une piste d'évolution importante, d'autant que le projet national des 92 CAUE actuels prévoit de conforter ce réseau comme un centre de ressources, et qu'il accorde une priorité aux actions innovantes et expérimentales.

Enfin, il a été souvent noté un souci de préservation du réseau national des ENSA.

Des collaborations diverses sont nouées avec des établissements relevant du ministère de la culture et de la communication et paraissent riches de potentialités. Il a été noté un souhait de les développer.

Ainsi, par exemple dans le cadre de sa mission de valorisation de l'architecture, la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie a accueilli jusqu'au 25 octobre 2012 l'exposition « Émergence 2 ». Cette exposition présentait des projets de fin d'études des jeunes diplômés de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie. Conçue à l'initiative de l'école avec le soutien de la Maison de l'architecture et de la DRAC de Haute-Normandie, elle présente 10 projets sélectionnés entre 2009 et 2011 parmi les meilleurs travaux des diplômés de l'école. Dans les projets retenus, les étudiants se sont confrontés à trois grandes thématiques qui traversent l'architecture contemporaine : les rapports entre création architecturale et innovation, la conception de projets urbains et les liens qui unissent architecture, paysage et environnement. Ce type d'initiative permet de valoriser l'émergence, la compétence et le talent des jeunes architectes. En guise d'illustration plus actuelle, il peut être cité l'appel à projet pour la structuration par les établissements d'enseignement supérieur culture de la région Lorraine (Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy, Ecole nationale supérieure d'art de Nancy) de leurs partenariats avec les acteurs de formation et de recherche de leur territoire.

II. Renforcer les liens des écoles d'architecture avec leur environnement

A. Les principales propositions

1. Ancrer les écoles dans leur territoire

Proposition n° 14 : Favoriser les collaborations contractuelles pluriannuelles avec les collectivités territoriales

Mise en œuvre : Promouvoir la dimension prospective pour préserver l'autonomie pédagogique et éviter la concurrence avec les agences d'architectes. Renforcer les stages des étudiants au sein des collectivités territoriales et de leurs opérateurs.

Proposition n° 15 : Renforcer les liens institutionnels, les partenariats et le travail collaboratif avec les structures présentes sur le territoire d'une école et les différents réseaux

Mise en œuvre : Affirmer le rôle institutionnel des ENSA et les partenariats par une participation aux instances des pôles de compétitivité, des établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication. Développer les liens avec les représentants de l'Ordre des architectes, notamment en systématisant une représentation de la profession, d'élus de l'Ordre des Architectes et/ou d'un syndicat, extérieurs à l'école, au sein des conseils d'administration des écoles. Etablir un cadre national pour les partenariats entre les ENSA et les CAUE (accueil de stagiaires, recherche, centre de ressource pour les étudiants), recenser les initiatives en cours avec les autres réseaux, les promouvoir.

Proposition n° 16 : Développer les contrats de recherche, tant avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, qu'avec les entreprises locales

Mise en œuvre : Mettre en place une politique d'offre des ENSA en la matière, notamment en matière de « recherche expérimentale » et promouvoir les coopérations techniques avec les entreprises.

2. Accroître les partenariats

Proposition n° 17 : Améliorer la diffusion de la culture architecturale

Mise en œuvre : Mener des actions coordonnées avec les partenaires des ENSA sur leur territoire, en particulier les autres établissements publics du ministère de la culture et de la communication, les CAUE, les Maisons de l'architecture, etc.

Proposition n° 18 : Promouvoir et développer les actions de formation tout au long de la vie proposées par les ENSA en lien avec les professionnels et leurs représentants ainsi qu'avec les collectivités territoriales

Mise en œuvre : distinguer les formations longues et les formations courtes organisées (en lien avec la proposition n°5). Affirmer le continuum entre formation initiale et formation continue et pour cela renforcer les partenariats entre les ENSA, Ordre, syndicat et tisser des liens avec les partenaires universitaires et d'autres organismes de formation continue.

Proposition n° 19 : Renforcer les collaborations des ENSA avec « les plates-formes Bâtiment-Energie-Grenelle » (ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie)

Mise en œuvre : Insertion dans les politiques publiques concernant la transition énergétique à réaliser, rapprochement avec les écoles spécialisées dans le domaine du bois (ENSTIB, Ecole supérieure du bois), développer des formations spécialisées dans le domaine du bois.

3. Promouvoir les regroupements

Proposition n° 20 : Systématiser et développer les modes d'associations avec les écoles, les universités et les organismes de recherche rattachés au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des politiques de site.

Mise en œuvre : A l'initiative des ENSA, du statut d'associé à un rattachement à une université.

Proposition n° 21 : Promouvoir les initiatives des ENSA en matière d'expérimentations de travail en commun, et de regroupement territorial à la fois thématique, fonctionnel ou autre

Mise en œuvre : Recenser et préciser les propositions, puis mettre en place des expérimentations.

B Les autres propositions

- Réaliser le projet d'Institut méditerranéen de la ville et des territoires⁸.
- Définir une politique partenariale pluriannuelle par école (élément d'une proposition principale *infra*).
- Créer un site participatif sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication pour les enseignants, les professionnels, et les étudiants des écoles d'architecture.
- Promouvoir de nouvelles formes d'offre de formation en favorisant des expérimentations des ENSA d'offres d'enseignements sur les territoires qui ne disposent pas d'écoles et en particulier dans les territoires ruraux, en lien avec les collectivités territoriales et les universités.

8

Cet Institut regrouperait l'ENSA de Marseille, l'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) au sein de la ZAC Saint-Charles-Porte d'Aix qui a vocation à accueillir d'autres établissements d'enseignement supérieur (END, bibliothèque interuniversitaire, laboratoires de recherche, pôle d'économie-gestion de l'Université d'Aix-Marseille, résidences étudiantes).

C. Les propositions à approfondir

- Ouvrir la réflexion sur un statut d'architecte au sein de la fonction publique territoriale.
- Afin d'améliorer l'accès aux ENSA et la diffusion de la culture architecturale, mener une réflexion prospective visant à mieux à répartir, à nombre constant et à moyen terme, les écoles sur le territoire (cf. proposition n°8 bis de développement de l' Observatoire).

Adapter les modes de gouvernance

I. Un besoin d'autonomie relayé par une forte demande, mais qui reste à concrétiser par des propositions reliées à la diversité de la réalité des écoles

A. Une demande d'actualisation des outils juridiques

Les Ecoles nationales supérieures d'architecture sont régies par le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) depuis une réforme mise en place en 1978. De grands établissements du ministère de la culture et de la communication ont pu se développer avec cet outil juridique tels les musées, mais le statut des écoles a été estimé vieilli et inadapté pour assurer aujourd'hui une gestion efficiente et efficace. Une demande générale de plus grande autonomie a caractérisé les contributions.

Tout d'abord, des difficultés de gestion ont été évoquées, comme la question du contrôle financier *a priori*, et/ou la diversité des pratiques quant à la prise en charge possible des recrutements au sein de contrats ou programmes mis en place. Il a été aussi évoqué l'absence de délégation aux unités mixtes de recherche (UMR). Mais à titre principal, il a été regretté l'absence de structures pérennes de concertation de type conseils scientifiques et conseils des études et de la vie étudiante à l'échelon national et autres, et l'absence de lieu organisé de concertation et d'échanges entre les écoles d'architecture, qui pourrait permettre d'échanger sur les bonnes pratiques, et relier les écoles entre elles.

En second lieu, bien des contributions ont mis en exergue la faible présence des femmes aux échelons décisionnels et/ou dans les instances de gouvernance, et même la proportion minoritaire de celles-ci au sein du corps enseignant. A titre symptomatique, seules six ENSA sont dirigées par des femmes, alors même que la population étudiante se féminise de plus en plus (57% des effectifs en 2012).

Enfin, l'institutionnalisation de contrats d'établissements a fait l'unanimité, que cela permette de clarifier les objectifs pluriannuels des écoles, de renforcer leurs identités, ou d'assurer une meilleure visibilité quant aux moyens alloués.

B. La place et surtout le rôle des écoles d'architecture au sein des évolutions actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche font l'objet d'attentes diverses

La question du département ministériel le plus apte à exercer la tutelle des ENSA a été posée. Certains ont pu noter que cela constituait un passage obligé pour des écoles rattachées à plusieurs départements ministériels au cours de l'histoire, et dont le « retour » au sein du ministère de la

culture et de la communication ne date que d'une quinzaine d'années, après avoir été rattachées à l'ancien ministère de l'Équipement.

Cette question a conduit à des positions affirmées, beaucoup demandant une cotutelle ministère de la culture et de la communication/ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et pour certains même le rattachement au MESR. Au-delà de ces prises de position, la concertation a mis en exergue que cette interrogation institutionnelle était liée à un sentiment de manque d'attention de la puissance publique en direction des écoles d'architecture au cours des dernières années, d'autant qu'elles n'ont pas pu pleinement participer aux réformes entreprises au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Néanmoins, les participants se sont retrouvés pour souligner que les problématiques relatives à l'enseignement supérieur et la recherche en architecture sont par nature interministérielles et associent quatre départements ministériels : le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'égalité des territoires et du logement, et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

II. Consolider l'identité des Ecoles nationales supérieures d'architecture

A. Les principales propositions :

1. Renforcer l'autonomie des établissements et faciliter la gestion

La modernisation du statut doit se réaliser en prenant en compte les spécificités des ENSA, et notamment prévenir tout risque de localisme. Elle doit aussi permettre d'augmenter la transparence du mode de gouvernance en le fondant sur des projets stratégiques partagés de développement de la pédagogie et des enseignements. Enfin elle doit permettre une diversification des ressources et des partenariats des écoles. Au vu de ces objectifs, il est apparu que la solution à préconiser était d'actualiser le statut d'établissement public à caractère administratif des ENSA en y adaptant notamment les dispositions utiles du statut des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Proposition n° 22 : Instaurer dans un délai rapproché des instances consultatives pérennes pour les ENSA aux différents niveaux territoriaux, notamment le Collège des directeurs et des Conseils scientifiques, mais aussi des instances consultatives de concertation pour les étudiants et les personnels administratifs

Mise en œuvre : Après concertation au sein des commissions administratives compétentes, publier les textes réglementaires nécessaires.

Proposition n° 23 : Modifier les règles relatives à l'élection des présidents et à la désignation des directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture;

Mise en œuvre : Les Conseils d'administration devront, selon des modalités à déterminer, élire leurs présidents et participer aux choix des directeurs, dont le mandat devrait comporter une durée limitée conforme aux usages (par exemple 5 ans, renouvelable pour 3 ans ou deux fois quatre ans)

Proposition n°24 : Mettre en place une contractualisation entre les ENSA et la tutelle qui permette de définir une stratégie partagée de l'école

Mise en œuvre : Elaborer des contrats d'établissement pluriannuels pour chaque école ou, pour celles qui souhaitent se regrouper, de groupements d'écoles, qui déterminent les objectifs qu'elle(s) souhaite (ent) atteindre, puis contractualiser avec la tutelle. Prévoir dans ces contrats la détermination de la politique partenariale pluriannuelle de/des école(s), notamment pour ce qui concerne les partenariats locaux, professionnels, et internationaux. Veiller à la coordination du calendrier de cette contractualisation avec celle des politiques de site universitaires dans lesquelles seraient engagées les ENSA.

Proposition n° 25 : Faciliter la gestion

Mise en œuvre : Préciser les possibilités effectives d'assouplir les règles relatives au contrôle financier permettant de garantir une gestion régulière et efficiente. Etudier les possibilités de mener des expérimentations ; prévoir des dispositifs pour permettre la mobilité fonctionnelle et géographique des ATOS contractuels dans un cadre inter-régional

Proposition n°26 : Créer des fonctions communes à plusieurs écoles pour prendre en charge des besoins non assurés

Mise en œuvre : Déterminer les fonctions prioritaires : processus qualité, suivi des anciens élèves, coopération internationale, diffusion et promotion des formations, développement des partenariats en matière de formation, puis mener une expérimentation avec des écoles volontaires.

2. Garantir la parité

Proposition n° 27 : Instaurer des règles pour garantir le respect de la parité au sein des instances de gouvernance.

Mise en œuvre : Elaborer un programme pluriannuel qui concerne les conseils d'administration, les conseils scientifiques et conseils de la vie étudiante et demain les conseils académiques, avec obligation de résultat, publier les textes réglementaires afférents

Proposition n° 28 : Vise au respect du principe de parité au sein du corps enseignant des écoles

Mise en œuvre : Etablir un programme pluriannuel par école prévoyant une mise en place progressive selon la réalité des ENSA.

3. Valoriser le caractère interministériel des formations et de la recherche

Proposition n° 29 : Mettre en place des programmes interministériels dont les écoles d'architecture pourraient bénéficier

Mise en œuvre : Elaborer en lien avec les autres départements ministériels et/ou leurs opérateurs, un programme national interministériel qui associerait également des entreprises et des collectivités territoriales et qui pourrait concerner tant des actions de formation que de recherche. Ce programme pourrait être consacré à l'expérimentation en matière d'habitat et/ou d'aménagement urbain.

B. Les autres propositions :

- Mener des réflexions sur l'évolution du métier d'architecte à l'horizon 2020, en lien avec les réflexions en cours au sein de l'Union européenne.
- Mener une étude sur l'égalité professionnelle.

C. Les propositions à approfondir :

- Promouvoir des modalités de recrutement des enseignants qui évitent tout risque de « localisme » ;
- Contrôler les modalités de vérification du service fait.

Conclusion

Engagée à l'initiative de Mme Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, la concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture a atteint ses objectifs. Elle a permis six mois durant de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs concernés. Elle a permis d'établir un diagnostic partagé de la situation, des enjeux et des besoins, sans lequel il n'est de choix possible en connaissance en cause. Elle a débouché sur des propositions nombreuses et concrètes. Mais surtout la concertation a permis de dégager, au-delà des divergences ponctuelles entre les partenaires, un consensus autour de l'identification **d'un certain nombre de lignes de force sur lesquelles nous entendons au terme de ce rapport mettre plus particulièrement l'accent.**

L'incontournable question des moyens

Les enjeux ont été suffisamment posés par ailleurs pour que nous n'ayons pas ici à y revenir. Après quarante ans d'urbanisation tous azimuts dont nous commençons aujourd'hui à mesurer les conséquences, et dans un contexte de recomposition du paysage académique français et international, il s'agit **de dégager les conditions d'excellence de l'enseignement et de la recherche en architecture en France.**

Bien sûr, quand on considère la situation des acteurs aujourd'hui, **c'est d'abord la question importante et urgente des moyens qui vient à l'esprit.** Les écoles, les personnels, les étudiants ont légitimement rappelé à l'occasion de la concertation les difficultés qui sont les leurs au quotidien. Comment justifier en effet que les moyens qui leur sont alloués soient proportionnellement inférieurs à ceux dont disposent la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans notre pays ? Comment les écoles peuvent-elles continuer à mener à bien leurs missions avec des personnels souvent en sous-effectif et pour certains sans perspectives d'évolution, dans des locaux souvent trop exigus ou dégradés ? Comment expliquer aux étudiants en architecture, engagés dans une formation longue et exigeante, qu'ils n'ont pas accès aux mêmes services que ceux des universités ?

Des efforts ont certes été faits de la part de l'Etat. Les années 1990 ont vu notamment s'enclencher le processus qui a abouti à la création des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau devenus depuis une référence internationale en matière d'innovation pédagogique et d'expérimentation constructive. Un programme immobilier d'envergure a d'autre part été lancé en 1995, dont des écoles comme Paris-Val-de-Seine, Belleville ou Grenoble ont bénéficié au cours des années 2000. Mais **cette mise à niveau immobilière doit impérativement se poursuivre** car beaucoup d'autres manquent de place et de locaux adaptés à l'enseignement de la pratique architecturale d'aujourd'hui.

Beaucoup d'écoles manquent aussi de personnels. Rappelons que les récentes réformes qu'ont connues les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de droit commun se sont accompagnées pour eux de la sanctuarisation des postes d'enseignants-chercheurs et des personnels non enseignants tandis que les écoles d'architecture, pourtant elles aussi embarquées dans la réforme LMD, subissaient la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pour leurs personnels non enseignants. Sans compter que la capacité d'initiative, l'autonomie qu'on attend désormais des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, nécessitent à l'évidence **des moyens administratifs dont les écoles d'architecture ne sont à l'heure actuelle pas suffisamment dotés.**

Nous connaissons tous l'état des finances publiques. Nous mesurons l'ampleur des efforts, engagés et encore à faire, pour les redresser. Mais on ne peut avoir des ambitions pour nos écoles d'architecture – et nous pensons qu'il faut en avoir –, on ne peut les appeler à se transformer et à progresser encore sans leur accorder des moyens humains, matériels, budgétaires à la hauteur des attentes qu'on place en elles.

La stabilisation du budget de fonctionnement et les créations de postes prévues en 2013 pour les écoles d'architecture (30 postes d'enseignants et 20 contrats doctoraux), dans un contexte de baisse des crédits et des postes sur quasiment l'ensemble du ministère de la Culture et de la Communication, sont des signes forts de l'importance attachée par Mme Aurélie FILIPPETTI à l'enseignement supérieur et à la recherche en architecture. Il faut poursuivre sur cette voie encourageante.

Quoiqu'il en soit, et sans remettre en cause l'importance de cette question des moyens, nous considérons qu'elle **ne prend véritablement sens qu'à la lumière du projet qu'on entend porter pour l'enseignement et la recherche architecturale française.** Il ne s'agit pas seulement de chercher comment dégager des moyens supplémentaires dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Il s'agit d'abord de se demander pour quoi faire.

Inscrire les écoles d'architecture dans le paysage en recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont résolument engagés dans la voie du renforcement de leur l'autonomie. Partout ils se regroupent, partout ils nouent des partenariats nouveaux pour atteindre la taille critique et faire face à la concurrence internationale, trouver des financements, monter des projets innovants, garantir l'excellence de leurs formations et de leurs unités de recherche.

N'en doutons pas : les architectes qui se forment aujourd'hui dans nos écoles d'architecture, dont la qualité est reconnue bien au-delà de nos frontières, se formeront demain ailleurs, et pas forcément en France, si nous ne prenons pas garde dès à présent à **repositionner les écoles dans le nouvel environnement académique** qui est en train de se dessiner.

Les écoles d'architecture doivent prendre toute leur part à ce vaste mouvement de recomposition des lieux et des conditions dans lesquelles se produisent et se transmettent désormais les savoirs. Non qu'elles en soient exclues ou qu'elles l'aient ignoré, bien au contraire. N'ont-elles pas développé avec nombre d'universités et de grandes écoles **des masters et des doctorats cohabilités ?** Leurs équipes de recherche ne sont-elles pas **inscrites dans des Unités mixtes de recherche universitaires ? Des conventions ne les lient-elles pas aux universités** pour partager bibliothèques, restaurants, installations sportives ?

Le rapport l'a par ailleurs rappelé : seize ENSA sont aujourd'hui membres d'un PRES ; six participent à des projets lauréats du programme Investissements d'avenir ; toutes leurs unités de recherche des écoles sont, comme celle des universités et des grandes écoles, évaluées par l'AERES. **On ne peut donc pas dire que les écoles d'architecture soient restées à l'écart des regroupements universitaires en cours.**

Il est en revanche certain qu'il faut amplifier, organiser, systématiser, rendre plus lisibles ces relations nouées par les ENSA avec les universités et les grandes écoles. Elles ont tout à y gagner : une plus grande visibilité (notamment à l'international), une offre pédagogique enrichie, plus d'interdisciplinarité, des voies de réorientations diversifiées, des services et des équipements mutualisés, une vie étudiante facilitée.

Toutefois, il y a un certain nombre de préalables à ce rapprochement aussi naturel que souhaitable au regard des missions des ENSA et de l'importance prise par les politiques de site.

Aller vers la cotutelle

Le premier de ces préalables, c'est la **mise en place d'une cotutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les écoles d'architecture.**

Nous disons bien cotutelle, et non changement pur et simple de tutelle. L'architecture est **un savoir et une pratique qui, par son histoire comme par ses ambitions, s'inscrit dans l'horizon de la création.** Elle doit selon nous continuer à le faire, nonobstant son engagement dans une chaîne économique qui s'accommode malaisément de cette dimension créative et culturelle essentielle. C'est pourquoi le ministère de la Culture conserve toute légitimité à superviser l'enseignement et la recherche architecturale.

Néanmoins, il est indéniable que les écoles d'architecture exercent des missions en tous points comparables à celles des universités et des grandes écoles. **Elles sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** à part entière, et doivent à ce titre relever également du ministère qui en a la charge.

Le projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche qui sera prochainement débattu au Parlement ouvre ici la voie en ce qu'il reconnaît au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une fonction de coordination de l'ensemble des formations postérieures au baccalauréat. **Il ne faut pas hésiter si l'on veut que les écoles d'architecture ne restent plus longtemps à l'écart de l'effort national consenti en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Elles sont passées à côté du plan Campus. Elles n'ont pas été au rendez-vous de l'autonomie. Mais elles peuvent encore prendre le train en marche. Pour cela, le moyen le plus efficace, c'est encore la reconnaissance institutionnelle de leur double nature scientifique et culturelle.

Cette cotutelle aurait évidemment une portée symbolique forte, mais pas seulement. Elle assurerait **la participation des ENSA aux contrats de site** ; Cela peut par exemple signifier qu'il n'est **peut-être pas trop tard pour faire bénéficier les écoles d'architecture des récentes dispositions relatives au plan Campus.**

Elle leur permettrait **de passer elles aussi d'une logique d'habilitation des programmes à une logique d'accréditation des établissements** pour une plus grande autonomie ; Elle permettrait leur engagement dans les dispositifs de conventionnement entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, donc la promotion des métiers de l'architecture auprès des lycéens ; Elle **renforcerait la prise en compte des problématiques architecturales dans la définition de l'agenda stratégique national de la recherche.**

Cette liste d'actions à mener dans le cadre de la cotutelle est loin d'être exhaustive mais souligne qu'il est indispensable que les mesures proposées par le gouvernement pour l'enseignement supérieur et de la recherche concernent aussi, comme il se doit, les écoles d'architecture.

Faire évoluer le statut des écoles

Le deuxième préalable, c'est **l'évolution du statut des écoles d'architecture, car leur statut actuel constitue un frein à leur reconnaissance scientifique comme à leur autonomie.**

Frein d'abord en ce qu'il ne prévoit pas de conseil scientifique. Si la plupart des écoles d'architecture s'en sont de fait dotés par décision interne, la légitimité et les missions de ces conseils varient d'une école à l'autre. Difficile dans ces conditions de promouvoir une véritable politique de recherche et de parler d'égal à égal avec les universités !

Frein ensuite ce que le statut actuel implique un contrôle financier *a priori* qui ralentit l'action, en ce qu'il limite aussi les marges de manœuvre pour diversifier les sources de financement et fait du coup obstacle à une autonomie de gestion que l'Etat a souhaité par ailleurs développer pour les universités.

Frein enfin en ce qu'il impose une gouvernance rigide et peu démocratique. Nomination des directeurs et des présidents sans consultation formalisée de la communauté scolaire ; nomination par le conseil d'administration de l'école des enseignants membres des commissions de la pédagogie et de la recherche ; pas de conseil de la vie étudiante... Autant de dispositions désormais inadaptées au contexte de responsabilisation croissante des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Une expertise juridique approfondie reste à mener pour déterminer s'il convient de d'attribuer aux ENSA le statut d'EPSCP tel qu'il existe actuellement ou s'il convient d'imaginer pour elles un statut *ad hoc*. En tout état de cause, **ce chantier doit être ouvert sans délai pour favoriser la reconnaissance scientifique des écoles, fluidifier leur gouvernance, accroître leur autonomie et faciliter ainsi leur adossement à l'université**. A tout le moins, l'élection du président et la nomination du directeur par le ministre après avis du Conseil d'administration seraient des évolutions bienvenues. De même, l'élaboration par chaque école d'un projet d'établissement la liant contractuellement à sa ou ses tutelle(s) apparaît comme une condition essentielle de l'autonomisation des établissements et de la mise en cohérence du réseau.

Faire évoluer le statut des enseignants

Mais si tel est bien l'objectif, ce n'est pas seulement le statut des écoles qu'il faut modifier, c'est aussi celui de leurs enseignants. A l'évidence leur charge d'enseignement, qui représente pas loin du double de celle des enseignants-chercheurs de l'université, n'est guère propice au développement d'une recherche architecturale ambitieuse. La reconnaissance scientifique des écoles et du même coup leur inscription claire et nette dans le champ recomposé de la recherche s'en trouvent menacées, au risque de compromettre à long terme l'existence même d'une recherche architecturale autonome. C'est pourquoi nous pensons qu'il est désormais urgent de franchir le pas et de **rapprocher le statut des enseignants des écoles d'architecture du statut d'enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur**.

Nous n'ignorons pas les problèmes – ils ne sont pas seulement budgétaires – que pose l'introduction de ce statut dans les écoles d'architecture. Peut-il être immédiat ou faut-il en passer par des étapes intermédiaires (des décharges horaires par exemple) ? Peut-il concerner tous les enseignants y compris ceux qui, engagés dans une pratique professionnelle de l'architecture, partagent leur temps entre leurs agences et les écoles, et si oui selon quelles modalités ? Doit-il concerner uniquement les chercheurs titulaires d'un doctorat ou faut-il envisager une reconnaissance de l'expérience acquise et des travaux ? Ces questions devront être tranchées.

Mais nous n'oublions pas non plus que si la recherche a pu se développer dans les écoles d'architecture, c'est grâce à l'engagement personnel d'enseignants décidés coûte que coûte **à faire des écoles non seulement des lieux de transmission mais des lieux d'élaboration d'un savoir architectural vivant**. A trop retarder la reconnaissance de ce travail, on court le risque de

voir partir leurs enseignants vers des universités et des grandes écoles de plus en plus intéressées par les problématiques de l'habitat.

Ouverture internationale, ancrage territorial

Programmes de recherche et cursus européens, colloques internationaux, doubles diplômes, chercheurs invités, échanges étudiants : **l'enseignement supérieur et la recherche se démocratisent et se mondialisent chaque jour davantage**. Dans cet environnement devenu global, la compétition est rude entre les nations, entre le public et le privé, entre les établissements, pour attirer les meilleurs enseignants, les meilleurs chercheurs, les meilleurs étudiants.

Les écoles d'architecture françaises n'échappent pas à la règle. Elles subissent notamment la concurrence de formations européennes tantôt plus courtes, tantôt plus complètes. Dans ce contexte, on l'a dit, la participation des écoles d'architecture aux regroupements universitaires en cours est capitale. Mais **le réseau des ENSA, par son homogénéité, constitue lui aussi – au moins potentiellement – un atout à valoriser, une « marque » bien identifiable à l'international**.

Une stratégie internationale de coopération devrait donc être envisagée, tant pour « exporter » nos compétences que pour augmenter la mobilité internationale de nos étudiants qui, dans leur vie professionnelle, seront de plus en plus appelés à opérer loin de leurs bases. Des initiatives intéressantes existent aujourd'hui : les écoles de Rouen, Bordeaux et Toulouse ont par exemple noué un partenariat avec l'université de Hanoï ; les écoles de Marne et de Nancy travaillent avec l'école de Rabat ; des ENSA ont été sollicitées ces dernières années pour accompagner la création ou le développement d'écoles d'architecture en Afrique noire francophone... **A de telles actions, encore trop éparses et confidentielles, il faut donner visibilité, cohérence et ambition à l'échelle nationale du réseau**. De même, il apparaît indispensable de **développer au sein des écoles les enseignements en langues étrangères, à visée professionnelle, et particulièrement en anglais**, à la fois pour attirer davantage d'étudiants étrangers et pour aider nos futurs architectes à s'insérer dans un marché du travail architectural internationalisé.

La visibilité du réseau doit aussi se travailler à l'échelle nationale. De ce point de vue, les écoles d'architecture auraient sans doute à gagner, tout en conservant chacune leur spécificité, à homogénéiser davantage leurs pratiques. En ce qui concerne par exemple les modes de recrutement des élèves, les concours d'entrée, aujourd'hui propres à chaque école (vingt écoles, vingt concours ou presque), pourraient être regroupés, avec comme les grandes écoles en ont développé la pratique, **la mise en place d'épreuves d'admissibilité communes** (les épreuves d'admission restant propres à chaque école). L'unité du réseau s'en trouverait symboliquement renforcée, et les coûts des concours réduits, à la fois pour les organisateurs et pour les candidats.

Dans le même ordre d'idée, **l'établissement d'un « référentiel commun » des compétences acquises au cours d'un cursus ENSA**, souvent réclamé au cours de la concertation, semble de bon sens. Il permettrait de promouvoir la « marque » ENSA. Il aurait également l'avantage de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés en assurant auprès des employeurs une plus grande lisibilité du diplôme.

Mais **le renforcement du réseau passe aussi par un meilleur ancrage local des écoles**. Les ENSA sont certes des écoles nationales. Elles ne sont pas pour autant hors-sol. Elles s'inscrivent concrètement dans un territoire, des ressources duquel elles tirent parti et qu'elles contribuent à façonner et à faire vivre en accueillant ses étudiants, en sollicitant ses professionnels, en travaillant avec ses entreprises, en collaborant avec ses élus.

Cet ancrage local donne à chaque école sa coloration particulière, son identité propre, son avantage comparatif dont il faut tirer tout le parti pédagogique et scientifique. A ce titre, **le rapprochement des établissements dans les politiques de site ne doit pas être une simple construction institutionnelle, mais doit autant que possible se faire sur la base d'un projet qui fasse écho aux caractéristiques territoriales**. Il en va de même pour les enseignements et les axes de recherche et développement à privilégier. Pensons ici au succès du laboratoire de recherche CRAterre de l'école de Grenoble, né d'un travail sur les constructions en pisé de la vallée de l'Isère, et devenu depuis une référence internationale dans la connaissance de la construction en terre.

En tant que pôles locaux de compétences architecturales, les écoles ont également un rôle important à jouer, qu'elles partagent avec les agences d'urbanisme et les CAUE, dans **l'acculturation des maîtres d'ouvrage, des élus, des citoyens et leur sensibilisation à la qualité urbaine et paysagère**. Cela vaut dans les zones périurbaines et rurales, où les communes et les petites intercommunalités manquent souvent de l'expertise et de l'ingénierie nécessaires pour assumer efficacement leurs compétences en matière d'urbanisme. Mais cela vaut aussi pour les métropoles. A Bordeaux par exemple, la présence d'une école d'architecture et de paysage aux côtés de structures comme l'A' Urba, Arc en Rêve, le 308 ou encore la biennale Agora est sans doute l'un des éléments qui a permis l'émergence de politiques urbaines ambitieuses et d'acteurs économiques, associatifs, artistiques proposant des approches innovantes de la ville.

Ce repositionnement local des écoles est d'autant plus important que les réformes territoriales qui se sont succédées depuis trente ans se sont accompagnées d'une montée en puissance des collectivités locales. Principaux investisseurs publics, jouissant désormais d'un large spectre de compétences – en particulier dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat – et de marges d'expérimentation croissantes, devenues stratégiques, **les collectivités sont à présent des partenaires incontournables pour les écoles d'architecture**. A l'image des conventions passées avec la Région par les trois écoles d'architecture de Rhône-Alpes pour définir un programme régional commun portant sur la formation, la recherche, la diffusion culturelle, la réussite des étudiants et le suivi des diplômés, il importe de développer les contractualisations écoles-collectivités pour inscrire davantage les écoles dans les dynamiques régionales, leur

permettre de contribuer plus efficacement au développement des territoires, et leur ouvrir en contrepartie l'accès à des soutiens financiers dont plusieurs exemples, notamment immobiliers, montrent qu'ils peuvent s'avérer déterminants : ni Clermont-Ferrand ni Strasbourg, pour prendre l'exemple des deux projets en cours, n'auraient lieu sans ces appuis.

Adapter la formation aux attentes de la société et aux évolutions des métiers de l'architecture

Repositionner les écoles, les adosser à l'enseignement supérieur et à la recherche, renforcer leur attractivité et leur ancrage territorial : toutes ces préconisations n'ont qu'une fin, faire en sorte que nous soyons en mesure de former en nombre suffisant des architectes compétents et performants. Car telle est bien la mission fondamentale des écoles. S'il importe de les mettre en situation de le faire en leur assurant l'environnement le plus favorable possible, il reste que c'est bien en définitive la qualité de l'enseignement dispensé, l'excellence de la recherche menée, et leur capacité conjointe à « produire » des architectes capables de répondre aux attentes de la société qui feront en fin de compte la différence. Il en va de l'adéquation de la pratique architecturale à son contexte historique et culturel. Il en va aussi de l'insertion professionnelle des diplômés des écoles d'architecture.

Cela est rappelé dans le rapport : le taux d'insertion professionnelle des diplômés en architecture est excellent, ce qui plaide plutôt en faveur du modèle pédagogique des écoles.

Cela n'empêche pas de relever que le taux d'échec en cours de cursus est important, et qu'il convient à ce titre d'une part **d'envisager un cadre national établissant des équivalences** avec des disciplines voisines pour faciliter les réorientations, et d'autre part de **revaloriser le niveau licence**, notamment en développant les licences professionnelles encore peu nombreuses, mais pas uniquement. **Ce niveau licence a été jusqu'à présent négligé** au sein du cursus, au risque de voir s'aggraver les inégalités sociales entre les étudiants. Les écoles n'ont pas bénéficié du plan licence du MESR de 730 millions d'euros qui était supposé l'améliorer. **Pour démocratiser réellement l'accès aux écoles d'architecture et améliorer la réussite étudiante, il semble indispensable qu'une réforme globale du cycle licence, en lien avec les mesures prévues par le MESR, soit mise en place et adaptée à chaque type de bachelier, à chaque profil d'étudiant.**

Cela passe d'abord par une meilleure attention à l'orientation en amont dès le lycée et jusqu'à l'entrée dans une ENSA, en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Il faut faciliter les échanges, fluidifier et diversifier les parcours et créer à cette fin des passerelles et des équivalences pour éviter les parcours erratiques trop fréquents aujourd'hui en premier cycle. Il faut poser les conditions pour introduire davantage de pluridisciplinarité dans le cursus de la licence, afin de favoriser une spécialisation progressive et faciliter les réorientations.

Il est par ailleurs évident que l'échec et la réussite des étudiants sont en partie déterminés par les conditions matérielles de la vie étudiante. On le sait bien : les études supérieures sont coûteuses, et les étudiants ne sont pas égaux face à ces charges. C'est d'autant plus vrai pour les étudiants en architecture qui ont à faire face à des dépenses spécifiques non négligeables : voyages sur sites, tirages de plans, réalisations de maquettes etc. Quoi qu'il en soit, un état des lieux apparaît nécessaire à l'échelle nationale pour mesurer les coûts réels des études en architecture et mieux connaître les conditions de vie des étudiants. Qu'en est-il exactement de leur accès au logement, à l'assistance sociale, à la médecine préventive, aux services d'orientation ? Nous n'en avons aujourd'hui qu'une assez vague idée, qu'il faut préciser si nous voulons faire en sorte d'assurer les conditions de la réussite au plus grand nombre. La cotutelle devrait permettre de mieux s'appuyer sur les moyens du CNOUS et des CROUS. Par ailleurs, à l'instar de pratiques de plus en plus répandues, un soutien au développement des associations des anciens élèves des écoles d'architecture peut permettre tant d'améliorer les conditions d'études que l'insertion professionnelle et sociale des étudiants.

La bonne insertion professionnelle des diplômés n'empêche pas non plus de constater que le contenu de la formation en architecture devrait sans doute évoluer pour mieux préparer les futurs architectes à faire face aux attentes croissantes en matière de qualité du cadre de vie ainsi qu'aux réalités d'un métier qui a profondément changé et qui s'est formidablement diversifié en l'espace de quelques décennies. A titre d'exemple, **les étudiants ne sont doute pas suffisamment formés à la prise en compte des contraintes énergétiques ou aux problématiques de réhabilitation ou de réutilisation des bâtiments existants**, enseignées certes, mais de façon disparate et peu approfondie. Elles sont pourtant devenues centrales, non seulement parce que le développement durable est désormais au cœur de nos préoccupations, mais parce que très concrètement les lois Grenelle I et II en ont fait la clef de voûte des politiques d'aménagement.

De même, bien qu'il faille selon nous préserver la nature « fondamentale » de la formation initiale, on pourrait **souhaiter que les bases du droit de l'urbanisme, de l'économie du bâtiment et de la construction soient abordées plus tôt dans le cursus**, de façon à ce que le cycle de la HMONP soit plus spécifiquement consacré à l'apprentissage fin de la gestion d'agence.

Enfin, même si la réforme et l'introduction de doubles cursus architecte-ingénieur ont renforcé la présence de la technique, historiquement moins importante en France que chez nos voisins européens, dans l'enseignement architectural, des efforts restent à faire dans cette direction, notamment parce que le double cursus, qui allonge de deux ans la durée des études, ne concerne au final qu'un petit nombre d'étudiants. **Développer la compréhension de la matière par l'expérimentation à l'échelle 1, développer aussi les temps de travail en commun entre architectes et ingénieurs**, par exemple dans le cadre de Projets de fin d'Etude (PFE) sont deux des pistes qui pourraient être envisagées.

Mais l'essentiel n'est sans doute pas là et se situe plutôt dans le fait que **l'architecte, autrefois focalisé sur la conception, est devenu un acteur avec d'autres dans un processus de plus**

en plus complexe et collectif, qui mobilise des disciplines extrêmement variées – l'architecture certes, mais aussi bien l'économie, le droit, la sociologie, l'urbanisme, les sciences naturelles, les sciences politiques... Dans ce cadre nouveau, l'architecte doit certes continuer à disposer de ses compétences traditionnelles, mais il **doit faire preuve aussi des qualités toutes stratégiques et « managériales » qu'implique désormais le pilotage du « projet »**.

Savoir travailler en équipe et dans l'interdisciplinarité ; savoir transmettre des idées complexes de façon simple, savoir participer à un processus de concertation citoyenne : autant de compétences qui relèvent plus du savoir-être que du savoir-faire, que se doit de posséder aujourd'hui l'architecte et qui doivent figurer plus nettement parmi les objectifs de la formation.

Cela suppose moins l'introduction dans le cursus de disciplines nouvelles que la mise en œuvre **d'une pédagogie innovante, plus orientée encore vers la pratique du projet**, et qui fasse évoluer cette dernière pour tenir compte de cette interdisciplinarité, y compris sans doute parmi les enseignants de « Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine ».

Des propositions ont émergé au cours de la concertation visant à confronter plus précocement ou plus continument les étudiants aux réalités des métiers de l'architecture : assouplissement du cursus LMD pour permettre d'y intégrer un an de mise en situation des étudiants ; Augmentation du nombre de stages professionnels ; Mise en place de dispositifs de formation en alternance qui n'existe pas aujourd'hui dans les écoles alors qu'ils présentent tout à la fois un intérêt pédagogique et un intérêt social. En tout état de cause, quelle que soit la solution retenue, la direction est claire : il s'agit **d'aller vers une pédagogie de la mise en situation, qui est aussi nécessairement une pédagogie souvent hors-les-murs**. Le rapprochement des écoles et de la profession, heureusement engagé notamment par leurs représentants, facilitera ces évolutions.

L'adaptation de la formation passe aussi par une modernisation de ses outils. Cela fait longtemps que les aspirants architectes ne font plus de grands dessins sur les murs. Projets, plans, images, maquettes : tout cela a dorénavant une existence « immatérielle ». L'architecte d'aujourd'hui évolue dans une sorte de *continuum* numérique tout au long du processus de production. Cela suppose des outils logiciels qu'il faut apprendre à maîtriser. Ce dont les étudiants ont besoin pour apprendre, c'est donc d'espaces de travail simples et modulables, bien équipés en matériel informatique. C'est de logiciels de modélisation, c'est d'imprimantes 3D, c'est de salles se prêtant à la pratique de la maquette à l'échelle 1. Les écoles en sont aujourd'hui insuffisamment dotées.

Enfin, on ne peut affirmer la nécessité d'adapter la formation aux évolutions des métiers de l'architecture sans du même coup **plaider fortement la cause de la formation continue**. Force est de constater qu'elle est aujourd'hui largement insuffisante.

Il y a là à l'évidence un important chantier à ouvrir, en relation avec la profession bien sûr, mais aussi les universités, les organismes de formation continue et les collectivités locales. La première chose à faire serait sans doute de **se donner les moyens d'effectuer un suivi au long**

cours des étudiants diplômés et de leur parcours. Un observatoire national existe déjà. Mais s'il renseigne sur le taux d'insertion des diplômés, il ne permet pas d'entrer dans le détail des métiers. Des outils de suivi des débouchés et des carrières à l'échelle locale pourraient être utilement développés dans le cadre de partenariats entre les écoles, les organismes professionnels et les collectivités locales. Ils permettraient sans doute d'avoir une idée plus juste du devenir donc des besoins de formation des diplômés en architecture.

Rappelons que la formation continue constitue une mission statutaire des écoles d'architecture, mais qu'elles ont du mal à remplir faute de pouvoir mobiliser leurs titulaires déjà très investis dans la formation initiale. Faute aussi de candidats : de fait, il est souvent difficile pour les architectes, absorbés par leur travail en agence, de dégager du temps pour le consacrer à la formation. Par voie de conséquence, l'équilibre financier s'avère difficile à trouver. **L'ouverture de discussions entre les organismes professionnels, les écoles et les organismes financeurs de la formation continue pour redéfinir les modalités de financement et d'accès à la formation continue apparaît comme un préalable nécessaire.**

Définir un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture

Nous voudrions pour terminer revenir à la question centrale qui est au fond celle de la nature de l'enseignement et de la recherche architecturale. Parce que les ENSA dispensent une formation diplômante post-bac et développent des activités de recherche, mais que l'architecture reste « *une expression de la culture* » comme le rappelle l'article 1^{er} de la Loi de 1977, nous avons plaidé en faveur d'une cotutelle pour les écoles.

Mais il importe plus généralement de souligner que **la formation et la recherche en architecture relèvent d'une problématique interministérielle plus large encore.** Les écoles formant non seulement des théoriciens mais des praticiens de l'architecture qui seront amenés à participer à la construction effective de notre cadre de vie, ce qu'on y étudie concerne aussi le ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, ou encore le Ministère en charge des collectivités territoriales, pour lesquelles urbanisme et architecture sont des enjeux majeurs.

Cette dimension interministérielle fondamentale a notamment été soulignée, en parallèle de la concertation, dans une déclaration commune formulée à l'issue d'une rencontre, inédite jusqu'alors, entre les représentants des ENSA et des Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes.

Le cœur du problème et la source du malaise actuel des écoles est que cette nature interministérielle de la formation et de la recherche architecturale n'étant pas aujourd'hui prise en compte, les écoles d'architecture se retrouvent dans une situation à la fois paradoxale et pénalisante. Alors que nous sommes entrés dans une économie de la connaissance, dont les moteurs sont la recherche et l'innovation ; Alors que le logement, la transition énergétique,

L'aménagement durable des territoires sont reconnus comme des priorités de l'action publique et que l'Etat, en dépit de la situation dégradée de ses finances, s'efforce de continuer à dégager des moyens pour entreprendre les réformes qui s'imposent dans ces domaines stratégiques ; Alors que l'importance sociale de l'architecture et de l'architecte est partout réaffirmée ; les écoles d'architecture, qui sont pourtant des acteurs de la recherche nationale et forment les professionnels de la fabrique de la ville et du cadre de vie, ne bénéficient pas aujourd'hui de ces efforts budgétaires. La faute n'en revient à personne en particulier, nulle mauvaise volonté n'est à l'origine de cette situation. Il s'agit d'un effet aussi mécanique que malencontreux de notre architecture (si l'on ose dire) institutionnelle.

Cette dimension interministérielle doit faire l'objet d'une véritable reconnaissance. Sinon les écoles d'architecture, qui ont un rôle prépondérant à jouer dans l'invention de « modes d'habiter » plus durables, ne pourront pas se développer, et c'est au final non seulement nos architectes mais notre économie et notre cadre de vie qui en pâtiront.

Au-delà de la question de la cotutelle Culture-Enseignement supérieur et Recherche, cette **reconnaissance pourrait prendre la forme d'un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture**, élaboré en lien avec les départements ministériels concernés, les entreprises du secteur et les collectivités territoriales, et piloté par le ministère de la Culture et de la Communication. Les thèmes à investir d'urgence ne manquent pas : les économies d'énergie et la mobilisation des ressources locales, en lien avec le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ; La baisse du coût de production des logements et l'enjeu de la réhabilitation, en lien avec le ministère de l'Egalité des territoires et du logement ; La qualité d'habiter en milieu dense etc.

Concrètement, ce programme national pourrait se traduire par **un plan quadriennal stratégique national, validé par le Premier ministre en Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT)**, et décliné pour chaque école dans un document cadre signé avec les ministères et les partenaires concernés, qui apporterait en contrepartie des moyens financiers nouveaux. Un tel document signerait plus qu'une ambition retrouvée pour l'enseignement et la recherche architecturale. Il constituerait l'amorce de ce qui nous fait depuis trop longtemps défaut : une véritable politique nationale de l'architecture.

*

Inscription claire et définitive des écoles d'architecture dans la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Reconnaissance de l'enjeu interministériel de l'enseignement et de la recherche architecturale ; Ouverture internationale et ancrage territorial des écoles par le développement des partenariats ; Adaptation de l'offre et des outils pédagogiques aux nouvelles conditions d'exercice des métiers de l'architecture ; Accroissement des moyens matériels et humains des écoles : telles nous semblent être, au terme de cette concertation, les grandes

orientations qui devront dans les années à venir guider l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture pour garantir durablement leur excellence à long terme.

Ceci dit, repérer ces orientations n'est pas une fin en soi, et ce rapport n'aura atteint son but que s'il contribue à impulser une mise en mouvement des écoles d'architecture qu'il faudra se donner les moyens de pérenniser. Le dialogue est renoué entre les acteurs. Il ne doit plus cesser et doit pour cela trouver un cadre permanent.

Si toutefois le diagnostic formulé ici est juste, il suggère d'entreprendre, parmi les nombreuses propositions opérationnelles formulées lors de la concertation, des actions prioritaires qui peuvent être énumérées (et non classées) comme suit :

1. **Placer les écoles d'architecture sous la cotutelle** du ministère de la Culture et de la Communication d'une part, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'autre part, pour faire droit à la double nature scientifique et culturelle des écoles.
2. **Faire évoluer le statut des écoles d'architecture** vers un statut proche de celui des EPSCP, pour favoriser la reconnaissance scientifique des écoles, accroître leur autonomie et faciliter ainsi leur adossement à l'université.
3. **Mettre alors en place une pratique de la tutelle fondée sur un contrat pluriannuel** passé sur la base d'un projet d'établissement validé collectivement, intégrant une stratégie territoriale et la planification des travaux immobiliers.
4. **Instaurer dans les ENSA l'élection du président du Conseil d'administration et la nomination du directeur par le ministre après avis du Conseil d'administration**, et des durées limitatives de mandat, afin de créer les conditions d'une gouvernance plus démocratique.
5. **Reconstituer dans une instance unique les commissions nationales**, supprimées par la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui assuraient la représentation nationale des ENSA, et le pilotage de la recherche et de la pédagogie, en tenant compte de l'expérience de la concertation.
6. **Faire en sorte que le rapprochement avec l'université assure aux étudiants des écoles d'architecture les mêmes droits et avantages**, notamment sociaux, qu'à ceux de l'université, et aux effectifs administratifs et de service la même stabilisation qu'à ceux du reste de l'enseignement supérieur.
7. **Assurer progressivement l'accès au statut d'enseignant-chercheur** aux enseignants des écoles d'architecture pour créer les conditions d'une recherche architecturale ambitieuse et reconnue.

8. **Etablir un référentiel commun des compétences délivrées** par les écoles d'architecture pour accroître la lisibilité des diplômes, diversifier les débouchés professionnels des étudiants et favoriser ainsi la diffusion des compétences architecturales à travers la société.
9. **Mutualiser les épreuves d'admissibilité aux concours d'entrée** dans les écoles d'architecture pour en favoriser l'accès et renforcer la cohérence et la visibilité du réseau des ENSA.
10. **Définir et faire adopter en CIADT un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture** pour assurer à long terme la qualité de notre cadre de vie. Aborder dans ce cadre la question des moyens que la nation entend y affecter, notamment un plan de rattrapage des investissements immobiliers compensant l'oubli des ENSA par le Plan Campus.

ANNEXES

Liste des annexes

1. Présentation et déroulement de la concertation
2. Membres du Comité national d'orientation
3. Liste des personnes auditionnées
4. Liste des contributions Internet
5. Comptes rendus des concertations régionales

Annexe n°1 : Présentation et déroulement de la concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture :

Cadre :

En mai 2012, les directeurs des Ecoles nationales d'architecture ont adressé une lettre aux élus de la nation, à laquelle Mme la ministre de la culture et de la communication, Aurélie FILIPPETTI, a souhaité répondre dès son entrée en fonction.

En août 2012 à la Biennale de Venise, Mme la ministre annonce qu'elle souhaite lancer une concertation relative à l'enseignement et la recherche en architecture qui réunisse de manière encore inédite tous les acteurs intéressés. La réunion et les débats entre tous ces acteurs doivent permettre de mettre en relief les enjeux stratégiques et de proposer des pistes d'évolution.

A l'automne 2012, un Comité d'orientation est installé. Composé de personnalités issues des écoles, des étudiants, de la profession, des syndicats, de l'Ordre des architectes, et des autres départements ministériels concernés, il réunit près de 40 personnes (cf. annexe n°1). Afin d'élargir cette concertation, Mme la ministre décide également l'organisation de journées de concertation dans toutes les régions, regroupées autour de cinq pôles (Sud, Nord-Est, Atlantique, Rhône-Alpes-Auvergne et Ile-de-France-Normandie). Le présent rapport final est confié au président du Comité d'orientation, M. Vincent FELTESSE, député de la Gironde, à M. Jean-Pierre DUPORT, préfet honoraire, Vice-Président du Comité, et à Mme Sophie LE BAUT, administratrice civile hors classe, rapporteure.

Afin d'ouvrir le débat, le ministère de la culture identifie quatre thèmes présentés sous forme de questions, à savoir :

«1°) Les diplômés issus des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) correspondent-ils aux attentes de la société ? A quelles futures attentes faut-il les préparer ?

2°) Quels sont les apports des ENSA aux territoires qui les accueillent ? Comment formaliser et renforcer la nature des relations entre les écoles et les collectivités, entre les écoles et la profession, entre les écoles et les entreprises du cadre de vie ?

3°) Quelle est la place des ENSA dans le paysage global de l'enseignement supérieur ? Comment articuler simultanément les ENSA à l'université, au réseau des grandes écoles et renforcer le réseau national des 20 ENSA ?

4°) Comment promouvoir la compétence transversale des architectes pour favoriser l'interdisciplinarité dans la formation et la recherche à l'échelle des sites ? Comment le réseau scientifique des ENSA peut-il mieux participer à répondre aux enjeux de la société, participer au rayonnement international et répondre aux enjeux européens ? ».

Organisation des travaux

La concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture s'est déroulée du 20 novembre 2012, date de la première réunion du Comité d'orientation, au 8 avril 2013, date de remise du rapport à Mme la ministre.

Le Comité d'orientation s'est réuni par ailleurs le 20 novembre 2012, le 23 janvier 2013 et le 26 mars 2013.

Ces journées ont été l'occasion de décider que les concertations régionales comporteraient quelques figures imposées, à savoir les quatre thèmes identifiés, et d'associer les partenaires les plus fréquents des ENSA, mais que la possibilité de figures libres, à savoir d'ajouts par les pôles demeurerait ouverte. Elles ont également permis de travailler en atelier ou en séance plénière et de confirmer et/ou amender et compléter les constats et propositions provisoires issus des journées régionales, des auditions et des contributions écrites.

Puis une concertation écrite sur les constats et propositions définitives de ce rapport a été organisée (une dizaine contributions reçues) et une nouvelle réunion fut organisée le 26 mars 2013 afin de permettre un nouveau temps d'échange.

Les concertations menées dans les cinq pôles régionaux ont réuni aux alentours de 1 000 personnes¹. Afin que ces réunions qui ont eu lieu sur des journées entières à Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, et Paris permettent des échanges, les écoles ont envoyé des délégations après leurs propres consultations internes selon les modalités qu'elles souhaitaient mettre en place, les professionnels étant présents au travers de leurs représentants, tout comme les partenaires des ENSA. Les cinq pôles ont été représentés au sein du Comité d'orientation par un des directeurs d'ENSA. Ces représentants des pôles régionaux ont présenté les déroulements et les conclusions de ces journées lors de la seconde séance du Comité d'orientation, le 23 janvier 2013.

1

La concertation du pôle Rhône-Alpes-Auvergne a réuni près de 400 participants représentant les ENSA de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, et Les Grands ateliers de l'Isle d'Abeau et leurs principaux partenaires lors de deux journées, les 23 novembre 2012 et 21 janvier 2013. La concertation du pôle atlantique a réuni 120 participants représentant les ENSA de Nantes, Rennes et Bordeaux et leurs principaux partenaires, le 18 décembre 2012. La concertation du pôle Normandie-Ile-de-France a réuni près de 300 personnes représentant l'Ecole de Chaillot, l'Ecole spéciale d'architecture, les ENSA de Marne-la-Vallée, Normandie, Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Paris La Villette, Paris Val-de-Seine, Versailles, le 21 décembre 2012. La concertation du pôle Sud a réuni 130 participants représentant les ENSA de Toulouse, Montpellier, Marseille et leurs principaux partenaires le 1^{er} décembre 2012, avec une participation de l'antenne de La Réunion par téléconférence. Enfin, la concertation du pôle Nord-Est a réuni une centaine de personnes représentants les ENSA de Lille, Nancy et Strasbourg, le 12 décembre 2012.

23 auditions ont également été organisées par le Comité d'orientation en décembre 2012, en présence de ses membres qui ont pu se rendre disponibles. Enfin, un site Internet dédié a été mis à disposition par le ministère et a permis au Comité d'orientation de recueillir près de 40 contributions individuelles ou collectives auxquelles se sont ajoutées quelques contributions écrites adressées au Service de l'architecture.

Déroulement de la concertation

La convivialité qui a marqué les différentes séances de la concertation a permis une grande qualité des échanges qui ont rassemblé autour des questions de formation et de recherche à la fois les acteurs impliqués au sein des écoles d'architecture, mais aussi beaucoup de professionnels concernés. Cette combinaison des forces était inédite et mérite d'être poursuivie. Il a donc tout naturellement été souhaité que la réflexion et les débats puissent non seulement se poursuivre mais aussi s'élargir, certaines questions, telle celle du paysage, n'ayant pu que trop peu être abordées, mais aussi afin que la réflexion ne reste pas cantonnée aux seuls spécialistes.

La densité des contributions et le calendrier resserré de la concertation ont créé une dynamique dans les échanges, d'autant plus que cette concertation s'est déroulée au moment où se déroulaient les discussions relatives aux projets de loi sur l'école et l'enseignement supérieur et la recherche.

Certains participants, en particulier les représentants syndicaux, ont pu regretter que la question des moyens ne soit pas traitée en tant que telle, y compris lors de la dernière étape relative à cette concertation (cf. *supra*). Mais cette concertation n'a pas eu pour objet d'offrir une instance nouvelle pour des discussions qui relèvent de procédures différentes et régulièrement menées au sein du ministère de la culture et de la communication.

L'originalité, et au final la qualité, de cette concertation a été précisément d'être ouverte à l'ensemble des parties concernées et non d'être uniquement consacrée aux préoccupations internes des ENSA. Sans méconnaître l'importance de ces sujets, l'intérêt de la réflexion sur l'avenir à proposer aurait été par ailleurs sans nul doute obéré par des discussions qui seraient apparues trop techniques et partielles aux participants issus de la profession ou venant de l'étranger.

L'objectif a été différent : Il a été de réunir, ce qui était fort nouveau, et de recueillir les avis de toutes « les spécialistes » et de faire émerger une réflexion partagée sur l'avenir, et une aide à la décision de Mme la Ministre. Au final, les propositions rejoignent les efforts entrepris au cours des dernières années par l'ensemble des personnels des Ecoles nationales supérieures d'architecture et permettent grâce à ce temps de concertation de mieux les reconnaître et les placer dans une perspective dynamique.

En toute occurrence, les moyens à déployer doivent être mis au regard des évolutions à mettre en œuvre. Cette étape première et cruciale d'identification des objectifs était le but de cette concertation.

Il demeure qu'aucun chiffrage ne vient étayer les propositions du présent rapport, alors que, particulièrement dans le cadre de la crise actuelle des finances publiques, si elles sont apparues nécessaires, elles doivent être appréciées à l'aune de chiffrages et des possibilités de financement.

Il faut surtout mettre en exergue que la concertation, par sa nature même sans doute, n'a pas pu suffisamment approfondir les solutions d'avenir à proposer pour le moyen et long terme. Le besoin de prise de parole, et d'échanges entre les professionnels, les représentants des écoles et de leurs principaux partenaires a surtout permis d'aborder les problèmes actuels des différentes parties intéressées au premier chef par cet enseignement et cette recherche. Cette étape, sans doute indispensable, doit se poursuivre d'une réflexion plus prospective et plus large.

Au final, la concertation se caractérise néanmoins par des dialogues répondant à de réelles attentes et ont été confortés par une prise de conscience des richesses à valoriser.

Annexe n°2 : Membres du Comité national d'orientation

Président : M. Vincent FELTESSE, député de la Gironde, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, Président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme ;

Vice-Président : M. Jean-Pierre DUPORT, préfet honoraire, ancien directeur de l'architecture au ministère de l'urbanisme, du logement et des transports ;

Rapporteuse : Mme Sophie LE BAUT, administratrice civile hors classe.

Personnalités issues de la profession :

M. Lionel CARLI, Président du Conseil national de l'Ordre des architectes

M. Marc DAUBER, vice-président du Syndicat de l'architecture

Mme Odile DECQ, architecte, urbaniste, ancienne directrice de l'Ecole Spéciale d'Architecture

M. Vincent LAVERGNE, architecte, AJAP 2012, enseignant contractuel à l'ENSA de Paris-La Villette

Mme Marie-Françoise MANIERE, présidente de l'UNSFA

Mmes Claire TRAPENARD et Sylvanie GREE, D'ici-là paysagistes, AJAP 2012

Personnalités issues de collectivités territoriales et d'associations :

M. François de MAZIERES, député des Yvelines, maire de Versailles, ancien président de la Cité de l'architecture et du patrimoine

Mme Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice du CAUE 78

Personnalités issues des autres départements ministériels :

Mme Claire HUBERT, cheffe du Service de la Recherche à la Direction de la Recherche et de l'Innovation (CGDD) du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

M. Jean-Michel JOLION, Chef du service de la Stratégie de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Jean-Marc MICHEL, directeur de la DGALN au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Personnalités issues des universités ou pôle de recherche et d'enseignement supérieur :

M. François-Joseph RUGGIU, professeur des universités, Paris-Sorbonne, CNRS

M. Bernard SAINT-GIRONS, président du PRES Paris-Est

Personnalités venant de l'étranger :

M. Roberto GARGIANI, Directeur de la faculté d'architecture à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)

M. Urs HIRSCHBERG, Président de l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture (AEEA)

M. Ian PRITCHARD, secrétaire général du Conseil des architectes d'Europe

Personnalités issues des Ecoles nationales supérieures d'architecture :

M. Joseph ABRAM, professeur à l'ENSA de Nancy
M. Philippe BACH, directeur de l'ENSA de Strasbourg, représentant le pôle Nord-Est
Mme Martine BOUCHIER, professeur à Paris-Val de Seine
M. Martin CHENOT, directeur de l'ENSAP de Bordeaux, représentant du pôle Atlantique
M. Alain DEREY, directeur de l'ENSA de Marne-la-vallée, représentant du pôle Ile-de-France/Normandie
M. Laurent HEULOT, directeur de l'ENSA de Montpellier, représentant le pôle Sud
Mme Nathalie MEZUREUX, directrice de l'ENSA de Lyon, représentant le pôle Rhône-Alpes/Auvergne
M. Vincent MICHEL, président du collège des directeurs des ENSA, directeur de l'ENSA de Versailles
M. Remi PAPILLAULT, professeur à l'ENSA de Toulouse
M. Pascal ROLLET, président du conseil d'administration de l'ENSA de Grenoble et professeur
Mme Catherine SEMIDOR, professeur à l'ENSAP de Bordeaux
M. Yannis TSIOMIS, professeur
Mme Chris YOUNES, professeur à Paris-La Villette, présidente du conseil d'administration de l'ENSA de Saint-Etienne

Personnalités issues des syndicats :

M. Patrick BOTTIER, représentant le Syndicat SUD
M. Jean-François BROSSIN, représentant l'UNSA-Culture
M. Dominique DEHAIS, représentant la CGT
M. Nicolas MONQUAUT, représentant la CGT
Mme Guillemette MOREL-JOURNEL, représentant la CFDT

Personnalités issues des étudiants :

Mme Sarah BREHONNET, étudiante à l'ENSA de Montpellier, M. Jean-Elie TANGUY, étudiant à l'ENSA de Paris-Malaquais.

Annexe n°3 : Liste des personnes auditionnées

Horaires	Nom & Prénom	Fonction
10.12.2012 – 9h 00	M. Eric LENGEREAU	Ancien chef du BRAUP, directeur de l'École Supérieure d'Arts et Médias de Caen
10.12.2012 – 9h 45	M. Laurent SALOMON M. Pascal QUINTARD-HOFSTEIN	Société Française des Architectes
17.12.2012 – 10h 00	Mme Marie-Françoise MANIERE M. Michel JARLETON	Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes Mme M-F. MANIERE, Présidente
18.12.2012 – 9h 00	Mme Odile DECQ	Architecte, urbaniste, ancienne directrice de l'ESA
18.12.2012 – 9h 45	M. Pierre VELTZ	Chercheur, ingénieur, économiste, spécialiste de l'organisation des entreprises et des dynamiques territoriales
18.12.2012 – 10h 40	M. Guy ANSELLEM	Président de la Cité de l'architecture et du patrimoine, ancien directeur de l'ENSA Paris-La-Villette
18.12.2012 – 10h 40	M. Olivier BOSSARD	Directeur général du développement d'Unibail-Rodamco (architecte de formation)
18.12.2012 – 12h 00	M. Philippe PELLETIER M. Jérôme GATIER	M. P. PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Grenelle (2009-2012) M. J. GATIER, directeur du comité stratégique du PBG
19.12.2012 – 9h 00	Mme Sylvie REMY M. Florian BONHOMME	Mme S. REMY, élue au CROA IDF et présidente du pôle de formation continue « Environnement, Ville et Architecture » M. F. BONHOMME, directeur du pôle EVA
19.12.2012 – 9h 45	MM. Jean-François CHENAIS, Patrick SARAZIN, Stéphane CALMARD et Pierre POUILLEY	Représentants de la branche professionnelle des entreprises d'architecture (paritarisme) (APGP, CPNEFP, SYNATPAU)
19.12.2012 – 10h 40	M. Jean-Louis COHEN	Architecte, docteur en histoire, professeur, HDR
19.12.2012 – 11h 40	M. Michel LUSSAULT	Docteur en géographie urbaine, professeur des universités
19.12.2012 – 14h 30	Mme Dominique NOEL Mme Alexiane ROSSI	Mme D. NOEL, présidente et fondatrice de la société Archibat Mme A. ROSSI, responsable du pôle architecture d'Archibat
21.12.2012 – 16h 00	M. Maxime DUPUY	Étudiant, Président de l'union nationale supérieure d'architecture et de paysage
15.01.2013 – 10h 00	M. Jacques WERMUTH	Président du CA de l'ENSA Nancy Délégué du président de la Fédération Française du Bâtiment

Annexe n°4 : Liste des contributions Internet

N°	DATE	NOM ET TITRE DU CONTRIBUTEUR	OBJET DE LA CONTRIBUTION
1	22/11/2012	Hugo GRAIL Étudiant ENSA Saint-Étienne	L'enseignement de l'architecture et la profession
2	30/11/2012	Pierre WEIDKNETT Enseignant ENSA Toulouse	Rattachement de l'enseignement de l'architecture au ministère de l'enseignement supérieur
3	04/12/2012	Richard KLEIN Enseignant ENSAP Lille	Disparition de la direction de l'architecture
4	04/12/2012	Richard KLEIN Enseignant ENSAP Lille	Disparition des instances de l'enseignement de l'architecture
5	10/12/2012	Alain FAREL Enseignant ENSA Paris Val-de-Seine	L'architecture dans un monde en mutation
6	10/12/2012	Philippe LOUGUET Enseignant ENSAP Lille	Souhait du rattachement des ENSA à l' université.
7	11/12/2012	Monique BARRUEL Enseignante ENSA Clermont-Ferrand	Document relatif à l'enseignement du projet
8	12/12/2012	Monique BARRUEL Enseignante ENSA Clermont-Ferrand	Introduction à l'atelier de projet
9	12/12/2012	Bertrand CHAUVET Syndicaliste CINOV-SYPAA	La programmation en architecture et en aménagement comme diversification des métiers.
10	13/12/2012	Franck RAMBERT Enseignant ENSA Versailles	Recrutement dans les écoles d' architecture – Pour une rénovation
11	13/12/2013	Raphaël LABRUNYE Enseignant ENSA Normandie	Pluridisciplinarité et recherche en TPCA
12	20/12/2012	Olivier CHADOIN,	Rapprochement des établissements et des collectivités

		Enseignant ENSAP Bordeaux	territoriales.
13	21/12/2012	Dominique NOEL Fondatrice d'ARCHIBAT RH	L'adéquation de la formation des étudiants en architecture à la compétitivité mondiale
14	04/01/2013	Thierry JEANMONOD Enseignant ENSAP Bordeaux	Des architectes ouverts au monde
15	06/01/2013	Véronique WILLMANN, maire-adjointe à la culture et au Patrimoine Royan	Médiation et recherche
16	07/01/2013	Bernard DAVASSE pour la commission de la pédagogie et de la recherche Enseignant ENSAP BORDEAUX	Projet pédagogique et scientifique pour les ENSAP.
17	08/01/2013	Christian SALLENAVE Enseignant ENSAP Bordeaux	Évolutions requises et envisageables de la formation
18	09/01/2013	Dominique DEHAIS, Catherine RANNOU, Cyrille HANAPPE Enseignants ENSA Bretagne	Propositions pédagogiques
19	10/01/2013	Maxime DUPUY Étudiant et Président de l'Union Nationale des Étudiants en Architecture et Paysage (UNEAP)	Demande d'identification des besoins de la société par rapport à la profession
20	11/01/2013	Frédéric AUCLAIR Président de l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France	Manque de relation entre les architectes et la société civile
21	11/01/2013	Paul TROUILLOT Porte parole de la Fédération Française du Paysage	Pour la valorisation de la profession
22	14/01/2013	Rémi LAPORTE Enseignant ENSA Clermont-Ferrand	Créer une structure pérenne d'échanges et de débats inter-écoles sur la pédagogie de l'architecture et ses évolutions
23	18/01/2013	Xavier GUILLOT Enseignant ENSA Saint-Étienne	L'espace rural est un enjeu de projet inouï pour les architectes, par la multitude des questions qu'il condense par rapport au développement de notre société.
24	18/01/2013	Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE Directrice du CAUE 78	Un cadre partenarial entre les CAUE et les ENSA Un meilleur maillage du territoire Plus d'architecture en milieu rural

25	21/01/2013	Marc DAUBER Vice-Président du Syndicat de l'Architecture	Plus d'étudiants, plus de lieux d'enseignement et de recherche
26	21/01/2013	David COMTE, Ségolène GAUDRY Communication ENSA Lyon	Question de la diffusion de la culture architecturale, faire tourner des expositions dans les écoles d'architecture, accueillir un même conférencier dans plusieurs écoles
27	21/01/2012	Mission Inter-ministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques	Renforcer la formation qui conduit à l'obtention du DEA par des contenus enseignés en HMONP
28	22/01/2013	Direction de l'habitat , de l'urbanisme et des paysages Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Contribution du bureau des professionnels du bâtiment en tant que prescripteur de la politique technique dans le domaine de la construction (porteur du plan de rénovation thermique) et en tant que porteur et coordinateur des politiques publiques en région
29	22/01/2013	Philippe LOGUET Enseignant ENSAP Lille	En faveur du statut EPSCP Nécessité d'un statut d'enseignant-chercheur
30	22/01/2013	Reiner HODDE Enseignant ENSA Lyon	Bilan
31	24/01/2013	Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes	Formation initiale, professionnalisante et continue.
32	28/01/2013	Contribution collective Pôle Atlantique	Sur le thème de la gouvernance
33	28/01/2013	Arlette HERAT pour le Pôle Sud Enseignante ENSA Marseille	Sur le thème de la gouvernance
34	29/01/2013	Gilles DUCHANOIS Daniel LEONARD Françoise SCHATZ Enseignants ENSA Nancy	Sur le thème de la gouvernance
35	29/01/2013	Contribution de l'ÉCOLE de CHAILLOT	
36	30/01/2013	Luc PERROT Enseignant ENSA Normandie	Enseigner une discipline connexe dans une ENSA
37	04/02/2013	Jean-Marie BILLA	Sur l'importance de la reconversion des édifices existants
38	07/02/2013	Présidents des conseils d'administration des ENSA	Questions prioritaires
39	17/02/2013	Agnès LIQUARD Architecte DPLG, Urbaniste	Apprendre à construire

Annexe n°5 : Comptes rendus des concertations régionales

Pôle Rhône-Alpes Auvergne

Pôle Sud

Pôle Nord Est

Pôle Normandie-Ile-de-France

Pôle Atlantique

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Pôle Rhône-Alpes Auvergne

23 novembre 2012 – Cité internationale, Lyon

Paul Leandri, directeur de l'ENSA de Clermont-Ferrand

Jean-Michel Knop, directeur de l'ENSA de Grenoble

Nathalie Mezureux, directrice de l'ENSA de Lyon

Jacques Porte, directeur de l'ENSA de Saint-Etienne

23 janvier 2013

Clermont-Ferrand
Lyon
Saint-Etienne
L'Isle d'Abeau
Grenoble

Ministère de la culture
et de la communication



1

Modalités de la concertation pour le pôle Rhône-Alpes Auvergne

23 novembre 2012

Réunion des acteurs des ENSA du pôle Rhône-Alpes Auvergne, précédées éventuellement d'une assemblée générale dans les écoles.

20 décembre 2012

Réunion de définition stratégique des directeurs et présidents des conseils d'administration des quatre ENSA et du directeur des Grands Ateliers.

21 décembre 2012

Consultation de la Région Rhône-Alpes – Direction de la Culture.

21 janvier 2013

Seconde réunion des ENSA du pôle Rhône-Alpes Auvergne avec leurs partenaires.

Théâtre du Vellein à Villefontaine, organisée à l'invitation du directeur des Grands Ateliers et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

23 janvier 2013

Présentation de cette présentation de synthèse au comité national de concertation des ENSA



2

Les cinq ateliers du 23 novembre

I. Les diplômés issus des Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)

correspondent-ils aux attentes de la société ? A quelles demandes futures faut-il les préparer ?

II. Quels sont les apports des ENSA aux territoires qui les accueillent ? Comment formaliser et renforcer la nature des relations entre les écoles et leurs partenaires collectivités, profession et entreprises du cadre de vie ?

III. Quelle place des ENSA dans le paysage global de l'enseignement supérieur ?
Comment articuler simultanément les ENSA à l'université, au réseau des grandes écoles et renforcer le réseau national des 20 ENSA ?

IV. Comment promouvoir la compétence transversale des architectes pour favoriser l'interdisciplinarité dans la formation et la recherche à l'échelle des sites ? Comment le réseau scientifique des ENSA peut-il mieux participer à répondre aux enjeux de la société, participer au rayonnement international et répondre aux enjeux européens ?

V. Le LMD modifie-t-il les cadres pédagogiques de nos formations et influe-t-il sur la cohérence des acquisitions ?
Quelle place les nouvelles technologies et les innovations pédagogiques prennent-elles dans l'enseignement supérieur et la recherche en architecture ? Quelles articulations des cycles L-M-D et de l'HMONP faut-il construire ?



3

Atelier 1

Les diplômés issus des écoles nationales supérieures d'architecture correspondent-ils aux attentes de la société ? A quelles demandes faut-il les préparer ?

Animateurs & rapporteurs :

Christian DREVET, Professeur TPCA U ENSA de Clermont-Ferrand

Jean Michel DUTREUIL, Maître Assistant TPCA U ENSA de St-Etienne.

Impressions et attentes des étudiants fortement exprimées :

- Plus d'articulation des études avec le monde professionnel
- Nécessité d'approfondir l'offre de doubles cursus et la transversalité disciplinaire
- Plus de lisibilité des objectifs de formation, moins de fragmentation des enseignements
- Plus de moyens d'acquiescer une vision critique

Domaines de formation considérés comme des enjeux pour répondre à la demande sociale :

- L'habitat et au plan général la question de « l'habiter »
- La ville et l'urbain
- L'architecte et l'ingénierie, l'architecte au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le management de projet

Proposition de plateforme interdisciplinaire (double cursus) à l'échelle inter régionale



4

Atelier 2

Quels sont les apports des ENSA aux territoires qui les accueillent ?

Comment formaliser et renforcer la nature des relations entre les écoles et leurs partenaires : collectivités, profession et entreprises du cadre de vie ?

Animateurs & rapporteurs :

Monique BARRUEL enseignante TPCA à l'ENSA Clermont-Ferrand

Christophe BOYADJIAN Maître Assistant TPCA à l'ENSA de Lyon

Les ENSA ont à se positionner fortement dans leur environnement géographique, politique et économique.

Les quatre ENSA de RA A ont beaucoup d'acquis sur ce plan :

- Relations avec leur collectivité régionale
- Forte dynamique métropolitaine
- Nombreux programmes d'appui hors les murs des ENSA
- Manque de diffusion de ces actions

Proposition d'une plateforme régionale décentralisée sur les bases des missions du PUCA pour lier et faire converger :

- Des recherches et des expérimentations de proximité en partenariats avec les collectivités, entreprises, industriels.
- Des publications autour des quatre ENSA
- Des appels à contribution des milieux professionnels pour des recherches incitatives par les agences

Lier territoire, recherche et diffusion



5

Atelier 3

Quelle place des ENSA dans le paysage global de l'enseignement supérieur ?

Comment articuler simultanément les ENSA à l'université, au réseau des grandes écoles et renforcer le réseau national des 20 ENSA ?

Animateurs & rapporteurs :

Jörn GARLEFF, Maître Assistant à l'ENSA Saint-Etienne

Vincent VESCHAMBRE, Professeur en SHSA à l'ENSA Lyon.

Quatre orientations :

1. Rendre compatible le statut des enseignants avec les exigences de l'enseignement supérieur.
 2. Faire évoluer le statut des établissements.
- Revoir la géométrie des relations entre établissements. Ne surtout pas aller vers des établissements à deux ou trois vitesses mais savoir coopérer et mutualiser, par exemple sur la recherche (ingénierie de pilotage, structuration d'équipes de recherche...)
 - Offrir le niveau doctoral à tous et partout. La présence de doctorants dans toutes les ENSA garantira la réussite de leur insertion dans l'enseignement supérieur. Proposer le doctorat à tous les étudiants en fortifiant l'offre inter ENSA du pôle RA A, mutualiser les HDR, réanimer le séminaire doctoral. « 20 000 étudiants : 20 contrats doctoraux... »



6

Atelier 4

Comment promouvoir la compétence transversale des architectes pour favoriser l'interdisciplinarité dans la formation et la recherche à l'échelle des sites ?

Comment le réseau scientifique des ENSA peut-il mieux participer à répondre aux enjeux de la société, participer au rayonnement international et répondre aux enjeux européens ?

Animateurs & rapporteurs :
Patrice DOAT, ENSA de Grenoble
Daniel FANZUTTI, ENSA de St-Etienne.

1. Compétence transversale et interdisciplinarité

Très forte attente d'ouverture transdisciplinaire et de reconnaissance du potentiel du projet (conception) comme support de cette ouverture.

2. Réseau scientifique des ENSA

La structuration du réseau scientifique des ENSA doit s'organiser comme un outil inter régional qui mutualise, fédère des moyens, suscitant une synergie inter écoles pour leur pédagogie et leur recherche, avec la société et la profession.

Propositions :

Le réseau des ENSA doit diffuser mieux ce qu'elles sont et ce qu'elles font.
Faire du projet utile par l'intermédiaire des collectivités territoriales
Élaborer une cartographie régionale du réseau scientifique
Créer un lieu d'échange doctoral



7

Atelier 5

Le LMD modifie-t-il les cadres pédagogiques de nos formations et influe-t-il sur la cohérence des acquisitions ? Quelle place les nouvelles technologies et les innovations pédagogiques prennent-elles dans l'enseignement supérieur et la recherche en architecture ? Quelles articulations des cycles L-M-D et de l'HMOP faut-il construire ?

Animateurs & rapporteurs :
Grégoire CHELKOFF, ENSA de Grenoble
Rémi LAPORTE, ENSA de Clermont-Ferrand

Propositions sur la structuration pédagogique :

- Plus d'équipes pluridisciplinaires en enseignement
- Favoriser les échanges entre enseignants
- Renforcer la place de la recherche dans le temps de travail des enseignants et tout au cours de la formation

Propositions sur la place des nouvelles technologies :

- Développer un atelier d'échanges et de réflexion inter écoles
- Mieux exploiter les ressources des outils numériques
- Mettre en place un plan d'équipement numérique national et un centre de ressources web spécifique aux ENSA

Propositions sur l'articulation des cycles L.M.D et HMOP :

- Plus d'expérimentations, plus de stages, plus de cas réels
- Mieux identifier les différents modes pédagogiques
- Ren



8

Bilan de la journée

Participants : 200 personnes, étudiants, enseignants et agents des quatre écoles, et quelques partenaires.

Partenaires présents :

- Grands Ateliers
- CNOA
- CROA
- UNSFA
- SA
- DRAC Rhône-Alpes



Ateliers : 20 à 40 personnes en provenance des quatre écoles, pilotés par deux enseignants de deux ENSA différentes. Pas de participation des directeurs aux ateliers.

Débat plénier : Expression massive de satisfaction, autant que du besoin de renouveler ces échanges inter écoles. Besoins d'actions inter écoles exprimés.



9



10

Synthèse réunion des Présidents de CA et Directeurs

- Confirmer la possibilité autant que la nécessité pour les ENSA de Rhône-Alpes Auvergne et les Grands Ateliers de travailler davantage ensemble et de s'inscrire, au sein même du réseau national, dans une démarche de réseau inter régional en élargissant le réseau des ENSA Rhône-Alpes créé en 2001, au sein même du réseau national, qui semble avoir une réelle pertinence et une véritable cohérence.
- Ne pas présumer des conclusions de la concertation en cours à l'échelle inter régionale, de même que des répercussions que pourront avoir les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier pour ce qui concerne les PRES, pour ce qui est de la structuration de ce réseau.
- Les réflexions stratégiques portées par les instances de gouvernance des établissements, dans le prolongement des ateliers de la concertation, s'inscrivent dans le débat national en faisant valoir la spécificité de ce réseau inter régional, dont justement la cohérence demeure unique sur le territoire national.
- La lisibilité et la réputation nationale mais également internationale de ce réseau constitue par ailleurs une force que la victoire de la « team Rhône Alpes » au concours Solar Decathlon 2012 à Madrid est venue couronner.
- **Regroupées en un méta-pôle autour des Grands Ateliers et conscientes d'appartenir à une même « communauté de destin » pédagogique et scientifique, les ENSA de Rhône-Alpes Auvergne saisissent l'opportunité de la concertation nationale pour définir un cadre de développement commun par le biais de projets clairement demandés par les acteurs de ces écoles.**



11

Seconde journée de concertation



Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Lundi 21 janvier 2013 | 9h>18h
Théâtre du Vellein - à VILLEFONTAINE (38)



- Réunir à nouveau les acteurs des quatre ENSA
- Travailler en ateliers sur des projets inter écoles issus de leurs propositions
- Accueillir davantage de partenaires, grandes écoles, universités, collectivités
- Avancer des propositions concrètes pensées par les acteurs de nos écoles



12

Bilan seconde journée

· 164 participants

145 des ENSA + GA
19 partenaires invités



67 ENSA St-Etienne
41 ENSA Lyon
21 ENSA Grenoble
9 ENSA Clermont-Ferrand
7 Grands Ateliers

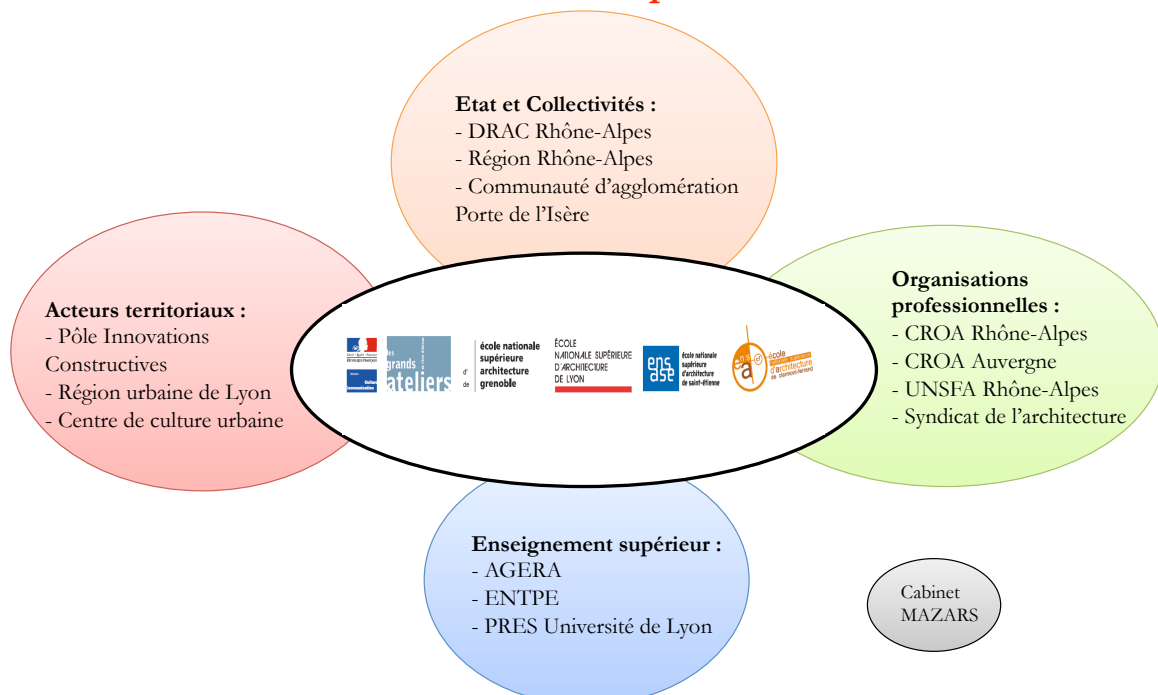
· 1 table ronde directeurs / 19 partenaires

· 6 ateliers thématiques « Qu'allons nous faire ensemble ? »
avec des restitutions (30 participants/atelier)



13

Table ronde des partenaires



14

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

- **Pierre Olivier Boyer**, Président du Pôle Innovations Constructives
- **Alain Cottalorda**, Président de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
- **Marc Dauber**, Vice-président du syndicat de l'architecture
- **Valérie Disdier**, Directrice Archipel
- **Anne Dubromel**, Directrice Région urbaine de Lyon (RUL)
- **Philippe Jamet**, Président de l'Alliance des grandes écoles de Rhône-Alpes (AGERA)
- **Michel Jarleton**, Délégué général à la formation, UNSFA Rhône-Alpes
- **Estelle Leclerc**, DEFI 3S (enseignement supérieur), Région Rhône-Alpes
- **Jean-Baptiste Lesort**, Directeur Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- **Jean-François Marguerin**, Directeur régional des affaires culturelles Rhône-Alpes
- **François Tran**, Président du CA ENSAL
- **Fanny Viot**, Direction des grands projets PRES « Université de Lyon »
- **John Vial Voiron**, Président du conseil régional de l'ordre des architectes RA



15

Atelier 1 « Les mobilités enseignante, étudiante et administrative entre ENSA du pôle : pourquoi, comment ? »

Anne Coste, Pr HCA ENSAG

Les mobilités doivent être une fin en soi et non la conséquence de mutualisation et de choix économiques.

Elles doivent favoriser l'attractivité, l'amélioration, l'optimisation, l'enrichissement qualitatif.

Elles visent une harmonisation.

Les formes peuvent être variées : déplacement physique ou dématérialisation.

Mobilités enseignantes et étudiantes existantes : le Workshop La Charrette et le DEM AA&CC (Solar Decathlon)

- Les mobilités étudiantes : cf le modèle Erasmus ou le modèle parcours libre (anglosaxon)
- Coordonner les calendriers pédagogiques et les évaluations des enseignements des ENSA
- Les supports possibles de mobilités : les ateliers de projet et l'HMONP

Moyens demandés :

- Une ingénierie administrative : compétences spécifiques sur le suivi qualité, formation sur l'accompagnement des enseignants
- Des locaux



16

Atelier 2 « La coopération internationale: quelle stratégie commune? »

Christophe Boyadjian, MA TPCA ENSAL

Objectif : un programme commun international « Coopération 2020 » des quatre écoles et GA favorisant les échanges en enseignement et en recherche, facilitant l'adossement à la recherche.

- Constituer un groupe de travail inter établissements prospectif avec enseignants, étudiants, chercheurs, administratifs pour établir un état des lieux thématique inter école incluant les coopérations existantes, potentielles et les objectifs communs.
- Mettre en place des universités d'été, (financement région acquis par le SRESRI).
- Mutualiser l'offre de mobilité internationale pour les entrants et les sortants (In et Out).
- Créer un master de coopération internationale (ou/et DSA sur l'échelle urbaine).
- Favoriser les doubles diplômes européens.

Moyens demandés:

- ✍ Produire une communication commune des ENSA et GA de Rhône-Alpes Auvergne.
- ✍ Dégager des jumelages dynamiques en articulation avec les priorités des collectivités locales.
- ✍ Se mettre en relation avec les politiques partenariales internationales des financeurs de site quand ils existent : régions, PRES.
- ✍ Faciliter la coordination des services administratifs dédiés.



17

Atelier 3 « La cartographie interrégionale des formations: quelles spécificités? Quels atouts? »

Claudia Enrech, DEF ENSAL

Constat : Le pôle s'inscrit dans le cadre de réseaux territoriaux très actifs qui irriguent au-delà des régions administratives (ex : Massif Central et Bourgogne).

Il révèle des cartographies superposées de réalités alpines, fluviales, métropolitaines, industrielles et rurales.

Outils d'attractivité: les GAIA, le double cursus, le futur DSA échelle urbaine, la qualité de vie étudiante

- Elaborer une méthode de cartographie inter régionale inventoriant l'offre et les partenariats des établissements.
- Créer un concours commun pour les primo entrants.
- Réunir ensemble les quatre CA pour construire un appel d'offre d'enseignements et de projets communs.
- Poursuivre ce travail de pôle en parallèle de la concertation nationale.
- Rédiger un projet inter école commun à l'échéance du prochain quadriennal.



18

Atelier 4 « La recherche : quelle stratégie commune? Quelle valorisation possible? »

Jorn Garleff, MA HCA ENSASE

Constat : Le paysage de recherche des quatre ENSA est **très hétéroclite** en ce qui concerne le niveau de développement de la recherche : deux écoles actuellement sans recherche, une très développée avec résultats, une avec une recherche en développement mais avec peu de résultats.

Il est nécessaire de prendre en compte les logiques de site des PRES autant que celles du réseau des ENSA.

- Réactiver le séminaire doctoral inter régional.
- Rendre visibles les publications, publier ensemble.
- Renforcer et coopérer sur l'initiation à la recherche.
- Revoir les modalités de recrutement des enseignants tout en continuant à développer des écoles à forte valeur professionnelle.

Moyens demandés : Le statut d'enseignants chercheurs



19

Atelier 5 « La visibilité du pôle inter régional : quelle diffusion de la production des ENSA? »

Olivier Malclès, MA TPCAUS ENSACF

La visibilité est distincte de la diffusion.

Questions:

- Qu'est-ce qui fonde la légitimité du pôle ?
- Quelle est l'attractivité économique des ENSA pour le territoire?

- **Quelle production** des écoles d'architecture serait susceptible d'être diffusée ?
 - les recherches menées dans les laboratoires rattachés aux établissements concernés,
 - les contenus des ateliers et les travaux des étudiants,
- les partenariats hors les murs
- les expérimentations réelles
- les projets de fin d'études,
- les mémoires et rapports d'études

- Mutualiser les moyens : conférences, expositions
- Mettre en place une Newsletter inter régionale
- Développer une stratégie commune pour les anciens élèves

Faciliter l'émergence d'une édition inter régionale (cf Les Editions de La Villette)



20

Atelier 6 « les Grands Ateliers: quel rôle dans le pôle inter régional des ENSA? »

Marie Clément, MA TPCAUS ENSASE

L'histoire de la coopération des ENSA s'est écrite aux GA. Elle est fondatrice des GA, elle a permis notamment la victoire du Solar Decathlon.

Les GA sont un **outil commun** à l'image d'un **hub** pour les écoles, la profession, les entreprises locales, les collectivités.

Questions: - Jusqu'où pouvons nous aller avec un tel outil : sur le thème territorial ? sur la diffusion ? sur l'innovation pédagogique ? sur le lien avec les entreprises ? Sur la diffusion de la culture scientifique et technique ? sur la publication de recherche en architecture?

- Quelle est la place particulière des quatre écoles aux GA ?
 - Quelle place feront les GA à des projets communs des 4 ENSA ?
 - Quels retours physiques possibles dans les ENSA ?
- Capitaliser davantage les modules pédagogiques.
 - Equilibrer le service pour les quatre ENSA au moins.
 - Favoriser l'entrée par les modules optionnels.
 - Développer des projets non sédentaires, hors les murs, en situation réelle, à l'image de Rural Studio (Université d'Auburn, Alabama)
 - Assurer la diffusion, en accueillant, en produisant (colloques et publications)



21

Retours de l'observation du cabinet Mazars le 21 janvier

Le +

Richesse d'échange et dynamique remarquable.

Maturité, volonté affichée de la communauté, en phase avec la réalité du terrain, affirmé par l'ensemble des partenaires des écoles. Un terreau favorable à des projets.

A vérifier

La réflexion prolonge-t-elle projets d'écoles ? Sinon facteur d'échec ou de difficultés

Il sera nécessaire de lier projets communs et projets d'écoles

Territorialité

Les projets dépassent les limites territoriales fixées. Les liens fonctionnels, thématiques, personnels font exploser ce cadre.

Des modes de collaborations se sont fondés sur des projets et irriguent les territoires en ramification, au-delà des délimitations administratives.

Méthodes

Accueillir les idées sans introduire de modèles ou de cadres qui cassent la dynamique initiée.

Définir les modalités d'inter action pour prolonger cette dynamique sans caler de méthodes normatives ?

Attention, obligation ne pas décevoir devant un tel élan !!



22

La dynamique inter régionale du pôle Rhône-Alpes Auvergne est engagée, se fondant sur des acquis anciens de relations entre ces écoles et un territoire favorable, où il existe une dynamique des expérimentations.

C'est un processus développé à partir de la concertation nationale, mais qui repose sur un calendrier différent.

Plusieurs projets vont incuber prochainement...



Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Pôle Sud

01 décembre 2012 – ENSAP de Montpellier

Nicole Roux-Loupiac, directeur de l'ENSA de Toulouse

Laurent Heulot, directeur de l'ENSA de Montpellier

Marielle Riche, directeur de l'ENSA de Marseille

23 janvier 2013

Toulouse

Montpellier

Marseille

Organisation de la concertation

Etape 1 : information interne et externe

- Information des CA et CPR, présidents de commissions
- Mails et lettres d'invitation aux partenaires extérieurs
- Réunions plénières d'information dans chaque école

Etape 2 : concertation locale

- Création d'une adresse mail « contributions » à Montpellier et Marseille
- Réunions-débats plénières et ateliers à Marseille
- Entretiens confiés aux étudiants, à Toulouse, ou menés par la direction, contributions écrites d'enseignants

Etape 3 : concertation inter régionale

- Assises interrégionales : **ENSA Montpellier 1er décembre 2012**

Les assises de Montpellier

1er décembre 2012

130 participants : délégations de 40 à 45 personnes par école ; 30 pour Toulouse, plus 10 de La Réunion en visioconférence / globalement répartis à parité entre enseignants et étudiants, administratifs peu nombreux / personnalités extérieures réparties entre Marseille et Montpellier.

Cadre de la concertation, diaporama DGPAT dans un dossier d'accueil.

- **introduction générale = interventions :**

présidents CA, DRAC, président PRES ; élus : parlementaire – CR, CG,

Agglomération et Ville de Montpellier, MCC, (l'ordre, l'après midi).

- **5 ateliers en matinée**, de 1h30 répondant aux 4 axes de la concertation + 1 : démocratisation de l'accès aux études d'archi et vie étudiante (le 3e atelier regroupait tous les thèmes Recherche)
- **débat général et transversal** de 14h30 à 17h30 (avec liaison visio-conférence avec la Réunion)

Atelier 1

Quelles évolutions de la formation mettre en place pour mieux répondre aux attentes de la société et à la diversification des métiers de l'architecture, de l'urbanisme ?

Président : Pascal URBAIN, professeur TPCAUM Marseille

Rapporteurs: Corinne Guez, directrice des études ENSA Marseille &

Bernadette JUGAN, chargée de Production -Communication ENSA Marseille

Atelier 1. Constats :

RECRUTEMENTS INSATISFAISANTS :

- **Le manque de culture** architecturale acquise dans le secondaire est cause d'échec de la 1^o année
- **La méconnaissance des métiers** de l'architecture est l'une des raisons d'une motivation faussée pour certains candidats
- **L'opacité des modalités de recrutement** et **l'absence de coordination nationale** sont soulignées

CARACTERISTIQUES PEU CONNUES DE LA FORMATION

Formation équilibrée « du savoir » et du « savoir-faire »

CURSUS TROP COURT ET TROP CHARGE

- Les périodes semestrielles sont trop courtes pour l'apprentissage du « projet »
- Les études sur 3 et 5 ans sont trop courtes et très chargées

DIPLÔME DE QUALITE plus reconnu socialement qu'institutionnellement :

- Formation tardive et superficielle en économie, « le terrain » manque encore beaucoup
- **Peu de reconnaissance** par les collectivités

Atelier 1. Propositions :

- **Développer la connaissance architecturale** au cours du secondaire en intégrant mieux l'architecture à l'éducation artistique et culturelle
- **Organiser un cursus progressif et logique** du lycée (bac -3) jusqu'à la licence
- La licence doit garantir des **passerelles universitaires**
- **Valoriser** les qualités de synthèse de l'architecte (conception et maîtrise d'œuvre) vis-à-vis du public, des décideurs
- **Harmoniser et coordonner** les modalités de recrutement des étudiants dans les ENSA
- **Réformer le décret de 2005** : souplesse pour la durée des études ; création de cursus « par alternance », « apprentissage » ; officialiser les « césures », allonger les stages comme la durée de la HMONP, avec un volet économie et prix.
- **Affirmer l'équilibre de l'enseignement de l'architecture** sur un ensemble : pratique du projet, culture technique et savoirs théoriques
- **Créer un statut d'architecte des collectivités territoriales** et y encourager les créations d'emplois

Atelier 2

Que peuvent attendre les territoires de la présence d'une ENSA ?
Comment renforcer les partenariats territoriaux autour d'objectifs partagés ?

Président : Christophe MORALÈS, Vice président chargé de l'urbanisme – Montpellier aggro, MA. Rapporteur : Nicole ROUX-LOUPIAC,

Directrice ENSA Toulouse

Atelier 2. Constats :

- Il reste des **déséquilibres territoriaux** en matière d'enseignement de l'architecture
- **Forte attente des collectivités vis-à-vis des écoles** : valorisation des territoires et inventer une nouvelle façon d'habiter, ... collaboration réelle mais difficile à concrétiser (rémunération des études, règles de concurrence...)
- **Immersion professionnelle**: besoin d'accueil de stages et d'expérimentation sur des cas concrets, besoin de stages plus longs
- **Capacité des Ecoles pour faire connaître et diffuser la culture architecturale**, capacité d'accompagnement pour la formation continue avec la profession et les Conseils régionaux
- **Attentes non formulées** de la part des entreprises, des industriels vis-à-vis des ENSA .
- **L'expérience des GAIA** reste trop exceptionnelle.

Atelier 2. Propositions :

Le partenariat financier avec des collectivités n'est pas impossible (investissement, projets pédagogiques précis, notamment à l'international ou sur le fonctionnement) **bien que l'enseignement supérieur soit de la compétence de l'Etat**

- **Politique de conventionnement territorial envisageable** (en matière de recherche, de professionnalisation, de valorisation de l'architecture, d'offre de formation continue ou fonctionnement)
- **Nécessité de préciser la déontologie** de ces collaborations pour éviter les effets de concurrence et/ou de détournement des travaux pédagogiques

Les écoles peuvent être de vrais « centres de ressources » : il faut inventer de nouvelles méthodes de communication et de partage du savoir

Repenser les stages avec l'engagement de la profession et des actions vers les entreprises, les collectivités...

Investir le champ de la Recherche expérimentale

Coopération technique avec les entreprises incontournable

Atelier 3

Quels apports mutuels peuvent naître d'un partenariat plus fort entre les écoles d'architecture et les autres établissements d'enseignement supérieur?

Président : Philippe AUGÉ, président PRES « SUD de France », président Université Montpellier 3

Rapporteur : Christine BEAUVALLET,

Directrice-adjointe ENSA Montpellier

Atelier 3 – Rapprochement avec l'enseignement supérieur et la recherche

Constat

- **Le décalage de moyens réglementaires et matériels** entre ENSA et autres établissements est perçu par tous comme une injustice et un frein à leur développement et à leur attractivité :
 - ✓ Le statut d'EPA ne facilite pas la gestion,
 - ✓ Absence de statut d'enseignant-chercheur,
 - ✓ Insuffisance de bourses, d'aides diverses et de moyens en général, pour les étudiants, les enseignants : Cf. constat des coûts moyens ENSA, Universités, Grandes écoles...
- **La réforme LMD** engagée et réussie dans les ENSA depuis plusieurs années n'a pas été accompagnée des efforts nécessaires au **développement de la Recherche en architecture**. Sentiment d'injustice et d'abandon.

Atelier 3 – Rapprochement avec l'enseignement supérieur et la recherche

Propositions

- **La nature des statuts n'est pas essentielle** (même si celui des EPSCP est préférable pour la recherche) car le milieu de l'enseignement supérieur en présente de multiples et ils peuvent s'adapter aux besoins...
- **Une aspiration majoritaire pour une tutelle exercée par le Ministère de l'enseignement supérieur** a été exprimée mais cet avis, non-unanime, ne règle pas le problème de la tutelle de la profession (co-tutelle?)
- Prise en compte du **caractère interministériel du rôle de l'architecture pour le cadre de vie et des missions de l'architecte exercées sur les territoires** (rôle du préfet de région) – les ENSA peuvent servir cette politique interministérielle, notamment dans le domaine de l'innovation.
- **La reconsidération profonde des moyens budgétaires des ENSA est incontournable** ainsi que l'offre d'outils réglementaires adaptés.

Atelier 3 - Réseaux

Constats

- Le **réseau national** des ENSA est performant mais **isolé**
- Les ENSA sont encore peu lisibles dans les réseaux de sites, notamment les **PRES**. Elles disposent d'un atout dans la « **culture de projet** », à **mieux valoriser** à l'occasion de partenariats.
- **D'autres réseaux** semblent émerger, pour faciliter la **mobilité des étudiants, l'interdisciplinarité et les doubles cursus**.

Atelier 3 - Réseaux

Propositions

- **Le réseau des ENSA, animé par la tutelle**, est indispensable pour l'harmonisation des cursus et l'homogénéisation des enseignements d'un diplôme national d'architecte. Il doit être renforcé
- **Les « réseaux de sites » types PRES ou autres** (instituts de la ville par ex) sont très bénéfiques aux échanges souhaités par les ENSA dès lors qu'ils se consacrent à des politiques « de projets », à la carte (réticence vis-à-vis des PRES « d'intégration »)
- Les réseaux qui favorisent la **mobilité des étudiants et les doubles cursus** sont recherchés (télécom/mines, arts et métiers, ENSA/écoles d'ingénieurs...)

Atelier 4

Quelles sont les interrogations de la société en matière de cadre de vie sur lesquelles la recherche et l'expérimentation architecturale, urbaine et paysagère mériteraient d'être orientées ?

Présidente : Françoise BLANC, MA. HCA Toulouse (DPEA patrimoine urbain à Hanoï)

Rapporteur : Pierre ROSIER, directeur de l'antenne réunionnaise de l'ENSAM (licence et DPEA architecture Tropicale)

Atelier 4 : Recherche dans les ENSA :

Constats

- **La Recherche** en architecture est ancienne en France : logement collectif, morphologie urbaine,... **mais mérite encore de se développer largement**
- Comment **prendre en considération la Recherche (innovation) expérimentale** ?
- **Les unités de recherche n'ont pas la masse critique suffisante dans le contexte des sites académiques** et ne peuvent pas travailler sans synergie avec les écoles doctorales ; peu de docteurs et de HDR en architecture
- Les ENSA ne bénéficient pas d'un statut d'enseignants-chercheurs mais **quel statut pour les non-chercheurs** : (généralement TPCAU) les *sachants* du « projet » ?

Atelier 4 – Recherche dans les ENSA :

Propositions

- **Créer un statut d'enseignant – chercheur** (Cf. Enseig. Sup)
- **Réformer le recrutement des enseignants** en le conditionnant à l'obtention d'un doctorat et d'une HDR et permettre l'intégration des enseignants non docteurs par des mesures transitoires
- Démultiplier les nouveaux **contrats doctoraux**, accroître les moyens et les outils pour l'obtention de contrats de recherche ou l'association à la recherche privée
- Généraliser **les fédérations ou fusions de structures de recherche au sein des écoles d'architecture** et ne pas exclure une école doctorale commune à plusieurs ENSA
- Favoriser **les approches transversales** et chercher des synergies avec les différentes écoles doctorales des sites universitaires (par le PRES ?)
- Intégrer dans le champ de la Recherche en architecture, **la pratique du « projet »**

Atelier 4 – l'international

Constats

- **L'international est une évidence** pour la pédagogie en architecture (modèles économiques mondiaux, marché d'emplois des architectes, diffusion des systèmes techniques innovants, ...)
- La communauté européenne a fait émerger les étudiants de la génération « **Erasmus** » - pratique généralisée des échanges culturels mondiaux, des *workshops*, *césures à l'étranger*, ...
- **Besoin d'expertises** et de mises à jour de ses connaissances par des **réseaux internationaux**
- Besoin de **réseaux de Recherche**, souvent par grands bassins culturels et économiques

Atelier 4 – l'international

Propositions

- **Soutenir les réseaux d'échange** et d'expertise internationaux en architecture
- **Renforcer les moyens de la mobilité étudiante**
(européenne et hors européenne)
- Permettre **des stages et césures** à l'étranger
- **Soutenir l'accueil des étudiants et enseignants étrangers**
- **Solliciter les milieux diplomatiques et industriels, les instituts internationaux**, pour un soutien financier
- **Pratique en langues étrangères** (pas seulement l'anglais et ne pas renoncer au français...) **«autour du projet»**, en plus de cours classiques...

Atelier 5 : démocratisation de l'accès à la formation d'architecte/vie étudiante

Difficultés sociales et économiques du milieu étudiant ; richesse et reconnaissance de la vie étudiante (domaines sportifs, artistiques, de l'insertion professionnelle, coopératives, anciens élèves...)

- Co-Présidents : Jean-Pierre FOUBERT, M.A. SHS Montpellier
- Co-présidente : Sophie BALDASSARI, étudiante M1 et CA à Marseille
- Rapporteur : Sabine BALTHAZAR, chef du bureau de la vie étudiante à Montpellier

Atelier 5 - Vie étudiante : Constats

- Méconnaissance accrue du domaine de l'architecture dans les **milieux défavorisés**
- **Féminisation des étudiants** mais pratique minoritaire du métier par les femmes (ou cachées dans les agences?...)
- Proportion importante des **boursiers** dans les promotions
- **Paupérisation générale du milieu étudiant**, (beaucoup d'étudiants travaillent » sans le dire » pour vivre, mettant en danger leurs résultats, **faute d'une pédagogie adaptée...**)
- **État sanitaire déficient et précaire** des étudiants,
- **Vie étudiante** socialement riche mais généralement pas assez soutenue par les écoles notamment pour l'insertion professionnelle.

Atelier 5 - Vie étudiante Propositions :

- Intégrer l'architecture dans les réflexions sur **l'éducation culturelle, dans les secteurs défavorisés...**
- **Diversifier les filières d'accès** à l'architecture (bac pro...)
- **Tendre vers la parité des enseignantes** en architecture
- **Mieux aider la médecine préventive étudiante** et créer des infirmeries
- **Mieux accueillir les étudiants étrangers**
- **Prendre en compte le vrai coût des études** (coût des maquettes et du matériel ; mieux compenser le manque à gagner pour les écoles des inscriptions remboursées aux boursiers)
- **Créer un dispositif d'études « par alternance » et « en apprentissage »**
- **Valorisation en ECTS par les CA**, des engagements dans la vie étudiante
- Aides aux associations étudiantes et **représentation nationale des étudiants auprès de la tutelle**
- Encourager les associations d'anciens élèves

Autre sujet - ATOS (assemblée plénière et contributions) : Constats

(Regret de l'absence d'un atelier spécifique...)

- Les ATOS sont la **mémoire et la continuité** du service public, leur fait-on assez confiance ?
- La **diminution des effectifs**, impactés par la RGPP, est constante
- La **dualité statutaire** est difficile à gérer et à vivre, notamment pour la mobilité
- **Echanges d'expériences** entre équipes administratives, peu fréquents

Autre sujet - ATOS : (assemblée plénière et contributions) Propositions

- Les ATOS doivent être plus associés et représentés dans les instances d'orientation et de gestion : **plus de sièges ATOS aux CA.**
- Rétablissement des effectifs par la **création d'emplois** administratifs et techniques
- **Organisation de la mobilité** pour les agents contractuels des établissements
- **Possibilité de promotion et de primes**
- Développer le réseau inter régional
- **Développer les actions de formation continue**

Les livrables

Dossier d'invitation à la réunion du 1er décembre et liste des personnes inscrites

Recueil des sténotypies, comptes - rendus des assemblées plénières et ateliers de la réunion du 1er décembre

Synthèse des assises : note de synthèse des directeurs (power point)

Contributions individuelles

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Pôle Nord-Est

12 décembre 2012 – ENSAP de Lille

Philippe Bach, directeur de l'ENSA de Strasbourg

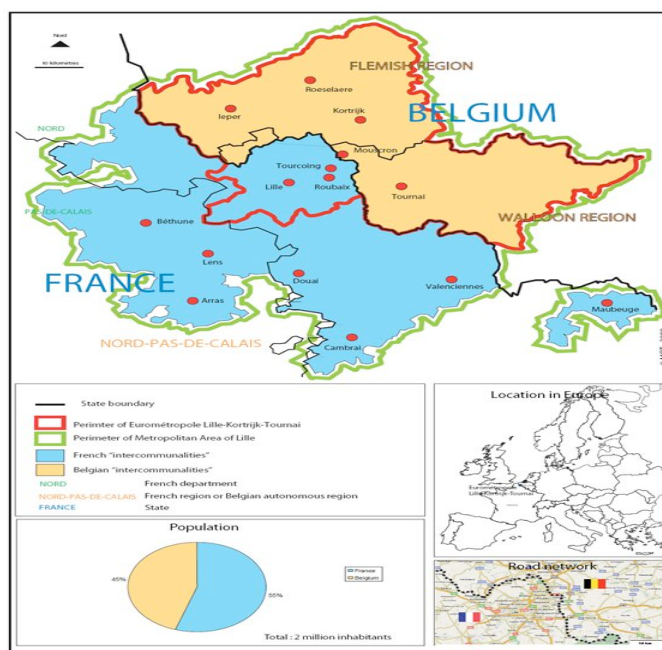
Jean-Marc Zuretti, directeur de l'ENSA de Lille

Lorenzo Diez, directeur de l'ENSA de Nancy

23 janvier 2013

Ministère de la culture
et de la communication

Une caractéristique commune aux 3 ENSA : Une politique de sites transfrontalière



- « Lille Métropole »
- « Grande Région »
- « Région Métropolitaine Tri-nationale du Rhin Supérieur »



La concertation territoriale à Lille

Une centaine de personnes :

- 30 enseignants, étudiants et administratifs par ENSA, directeurs et présidents de CA
- Vice-Présidente du CROA Nord Pas-de-Calais: Martine PROY
- Vice-Président du CROA Lorraine: Vincent TOFFALONI
- Président du CROA Champagne-Ardenne: Patrick PLANCHON
- Président du CROA Alsace: Jean-François BRODBECK
- Trois Universitaire de Nancy, dont un ancien vice-président d'université
- MCC: Jean-François BRIAND, Marie-Christine WELSCH

Les quatre ateliers du 12 décembre

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

3. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

4. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

1. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

2. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

3. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

Animateur :
Jean-Marc ZURETTI,
directeur ENSA/P Lille

Rapporteurs :
Anne-Marie CHATELET
(Professeur HCA
Strasbourg)
Etienne GUSTIN
(directeur des études à
Lille)

Constats

- Diversité reconnue des métiers de l'architecture
- Diversité de la formation
- Cœur de la formation : la capacité à projeter
- Manque de préparation aux métiers de la maîtrise d'ouvrage. (accent trop porté sur la MOE via la HMONP)
- Durée des études trop courte pour une spécialisation
- Cadre généraliste puis formation tout au long de la vie, les ENSA étant le lieu où l'on revient après le temps de la formation initiale
- Licence généraliste forte et prise en compte des mobilités internationales et transferts entre école en master qui remet en cause le modèle d'école avec cursus maîtrisé sur 5 ans
- Place des stages dans le cursus peu flexible, durée des stages ?

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

1. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

2. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

3. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

Propositions

- Sensibiliser à l'architecture en amont (lycée), s'inscrire dans la politique BAC-3/BAC+3
- Favoriser la préparation des candidats en architecture et augmenter la demande sociale en architecture en intégrant la concertation « enseignement artistique et culturel » dans le secondaire
- Introduire-déplacer certains enseignements de L1 en Lycée
- Conforter la formation initiale comme socle de compétences généralistes
- S'ouvrir davantage au paysage, à l'urbanisme et à l'ensemble des métiers de la chaîne de production du bâtiment et du cadre de vie
- Développer la formation continue et les spécialisations après le DEA
- Enrichir l'observatoire national des métiers et des débouchés
- Créer un référentiel de compétences synthétiques adaptés aux divers métiers couverts

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

2. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université et les grandes écoles

Animatrice :
Michèle DARD (directrice adjointe de Lille)

Rapporteurs :
François ANDRIEUX (Maître assistant TPCA et président de CA de Lille),
Albert LASALA (Maître Assistant VT de Strasbourg)

Constats

- Expertise revendiquée par les écoles sur la compréhension des territoires et leurs évolutions, sur le projet à cette échelle
- Expertise comprise et appréciée par les collectivités. Développement possible aux nombreux partenariats.
- Positionnement international des ENSA qui participe également de leur relation au territoire, problématique particulière des 3 ENSA transfrontalières
- Question des territoires sans ENSA/P ex Champagne-Ardenne, les questions d'architecture voire d'urbanisme, sont cruciales mais manque d'intérêt pour la profession d'architecte sur ce territoire
- Doctorat : lieu où l'expertise des ENSA peut s'exprimer
- Relations avec les pôles de compétitivité sur nos territoires
- Ancrage territoire fondamental pour le rayonnement international
- Rôle important de la mobilité internationale de nos étudiants qui reviennent avec un autre regard, d'autres compétences sur le territoire

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

3. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

Propositions

- S'appuyer sur les anciens étudiants en les faisant revenir à l'école, garder la relation avec les jeunes professionnels
- Clarifier les dispositifs contractuels avec les collectivités
- Développement de l'expertise en architecture par le doctorat mais nécessité d'ouvrir le doctorat à l'opérationnel, avec pépinière de bureaux d'études à constituer.
- Développer la valorisation des études et travaux de recherche, pour mieux rayonner sur la société, les professionnels, le milieu économique et la société civile.
- Etendre notre travail en réseau : Réseau des Maisons de l'architecture, CAUE, Musées, Agences d'urbanisme

3. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

3. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

Animateur :
Michèle DARD
(directrice adjointe
Lille)

Rapporteur :
Gilles MAURY (MA
Lille)

Constats

- Doctorat considéré comme l'un des lieux forts de l'interdisciplinarité
- « Non définition » du doctorat en architecture
- Nécessité urgente de repositionner la formation doctorale qui peut être perçue comme une fracture entre théorie et pratique
- Comment le doctorat peut-il investir, intéresser et s'emparer de la pratique ?
- Place et reconnaissance du doctorat dans les milieux professionnels ?
- Liens problématiques avec les milieux économiques alors qu'existent les demandes des entreprises
- Difficulté logistique de la formation doctorale. Regroupement d'écoles doctorales ? Création d'une « vraie » école doctorale dédiée à l'architecture ?
- Rattachement au MESR ?

3. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et la recherche. Enjeux scientifiques et enjeux de la société

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

3. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

Propositions

- Profiter des liens avec l'enseignement supérieur pour permettre à nos étudiants d'y suivre des cours spécifiques dès le master
- Mieux valoriser l'expérience nationale sur les doctorats
- Définir le Doctorat d'architecture centré sur le projet et clarifier son rapport à la pratique
- Recherche et financement : nécessité de définir les protocoles, les organismes et les programmes supports permanents qui assurent le fonctionnement à long terme
- Financement de la recherche par une fondation

4. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

3. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation et enjeux de la recherche. Enjeux scientifiques et société

Animateur :
Jean-Marc ZURETTI
(Directeur ENSAP Lille)

Rapporteurs :
Sophie CHABOT
(directrice recherche et profession Nancy),
Lise Lançon (chargée de communication Strasbourg)

Constats

- Excellence de l'enseignement supérieur passe par la recherche
- Les activités de recherche ne sont pas valorisées dans le statut des enseignants
- Caractère contraignant, « infantilisant », du statut des établissements : EPSCP vs EPA
- EPA : Conseil Scientifique inexistant, question des Sociétés Anonymes de Transfert de Technologie, EPSCP l'agent comptable peut également être directeur financier

4. Place des ENSA/P dans le paysage de l'enseignement supérieur. Lien entre les ENSA/P et l'université, les grandes écoles et entre elles

1. Enseignement supérieur, formations et évolutions des métiers

2. Apport des ENSA/P aux territoires, relations avec les collectivités territoriales, les professionnels, les milieux économiques

2. Compétences transversales, interdisciplinarité dans la formation, et enjeux de la recherche. Enjeux scientifiques et société

Propositions

- Achèver le processus LMD par le doctorat en architecture sur un modèle universitaire international
- Accompagner l'émergence d'enseignants-chercheurs « HDR en Architecture »
- Créer un statut enseignant-chercheur pour tous à moduler suivant les activités réelles des enseignants
- Passer au statut ESCP
- Explorer les dispositifs de collaboration avec l'université : rattachement article 719-10, convention d'association... sans fusion, maintien de la personnalité morale
- Rapprochement avec les écoles d'art et/ou d'ingénieurs, instituts polytechniques, instituts de la création ..., suivant politique de site
- Ne pas normaliser ces politiques de sites
- Réactiver les communautés des ENSA, réseaux scientifiques et métiers de manière à développer des stratégies nationales et mutualiser
- Réactiver en particulier les rencontres nationales entre enseignants

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Ecole de Chaillot

Ecole spéciale d'architecture

Marne-la-Vallée

Normandie

Paris-Belleville

Paris-Malaquais

Paris-la-Villette

Paris-Val-de-Seine

Versailles

Pôle Normandie- Île-de-France

15 décembre 2012 – ENSA Paris-Belleville

23 janvier 2013

Ministère de la culture
et de la communication



PÔLE NORMANDIE-ÎLE-DE-FRANCE
CONCERTATION NATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE

Décembre 2012

Le processus de concertation a été lancé afin de mieux :

- prendre en compte l'évolution du (des) métier (s) de l'architecte et des enjeux de la profession ;
- redonner une légitimité aux architectes ;
- valoriser les métiers de l'architecture et sensibiliser à la culture architecturale, urbaine et paysagère.

avec l'objectif de poursuivre la réforme des ENSA en phase avec les transformations du système d'enseignement supérieur et de recherche français et de concevoir une politique de moyens adaptée.

Le document est le **résultat de trois ateliers** qui se sont tenus dans le cadre de la concertation du pôle Normandie/Île-de-France courant décembre 2012.

Cette rencontre a fait suite aux concertations propres aux écoles constitutives du pôle :

Ecole de Chaillot,
École Spéciale d'Architecture,
Marne-la-Vallée,
Normandie,
Paris-Belleville,
Paris-Malaquais,
Paris-la-Villette,
Paris-Val de Seine,
Versailles.

Par ailleurs, un collectif d'étudiants inter-écoles a été constitué et a produit une contribution spécifique.



Les propositions ont été regroupées en cinq thèmes :

1. Vers un nouveau statut des établissements, une relation contractualisée avec la tutelle
2. Des enseignants, de leur recrutement, de leur statut et de leur formation
3. Les contrats d'objectifs et de moyens
4. L'architecture, l'enseignement supérieur et la recherche
5. La révision des textes réglementaires



1. Vers un nouveau statut des établissements, une relation contractualisée avec la tutelle

- La mise en place effective d'un **nouveau statut d'Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel**, adapté aux écoles d'architecture
- Le développement de **relations contractuelles avec d'autres ministères** que le seul ministère de la culture et de la communication
- La restauration **d'une instance propre à la tutelle** ayant pour objectif, dans le prolongement des évaluations de l'AERES, d'habilitier les formations et d'attribuer des moyens aux écoles

2. Des enseignants, de leur recrutement, de leur statut et de leur formation

- L'urgence de donner un **statut d'enseignant-chercheur** aux enseignants afin de soutenir la recherche dans les écoles
- La **transformation du concours de titularisation** des enseignants
- La **pleine reconnaissance des enseignants contractuels** dans le fonctionnement pédagogique des écoles incluant une équité de traitement pour les enseignants contractuels
- L'évaluation des **qualités de pédagogues** des enseignants



3. Les contrats d'objectifs et de moyens

- **La revalorisation immédiate de l'investissement dans la formation d'un étudiant en architecture** au regard des référentiels de l'enseignement supérieur français et européen
- **L'instauration de contrats d'objectifs et de moyens** entre les établissements et la (les) tutelle(s) garantissant des moyens adaptés aux objectifs fixés et un plan de rattrapage adapté à la situation de chaque établissement
- **L'élaboration immédiate d'un plan de requalification et de repyramidage des personnels** administratifs et techniques à la hauteur des missions et des responsabilités réelles qu'ils exercent dans les établissements
- **Le renforcement de la lisibilité du réseau français des ENSA** sur le plus important territoire d'Europe en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- **La programmation d'un lieu pédagogique mutualisé partagé** par les établissements de la région Île-de-France et Normandie, destiné à l'expérimentation architecturale et constructive, du type Ateliers de l'Isle d'Abeau
- **La relance du programme immobilier de requalification des écoles** permettant de garantir pour l'ensemble des étudiants en architecture en France 10 m² de locaux d'enseignement (exigence européenne)



4. L'architecture, l'enseignement supérieur et la recherche

4.1. Les formations en architecture

- **L'estimation du nombre d'architectes dont la France a besoin** dans les années à venir, et corrélativement la définition du nombre d'architectes à former dans les écoles
- **La création d'un observatoire de la profession** afin de centraliser les études et les méthodes déjà existantes
- **L'affirmation du « projet d'architecture », comme apport original des ENSA (et autres) à l'enseignement supérieur et à la recherche**
 - **La reconnaissance des diplômes de formation initiale comme des diplômes universitaires à part entière** pour asseoir l'architecture dans le champ de l'enseignement supérieur
 - **La mise en place de passerelles avec le monde universitaire** afin de faciliter la mobilité des étudiants
- **La valorisation de la licence comme un diplôme permettant l'exercice d'une activité professionnelle**
 - **L'élaboration d'un bilan de la formation HMONP** après cinq années d'existence en vue d'examiner si cette formation répond bien aux attentes et s'il y a lieu de la faire évoluer
 - **La possibilité pour les écoles de former des étudiants à d'autres métiers que la maîtrise d'œuvre** (assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil, management de projet...)
 - **La constitution d'un réseau** liant à la fois les écoles d'architecture et la profession, les écoles entre elles, ainsi que les diplômés des écoles par des associations des anciens



4.2. Les relations avec l'enseignement supérieur et la recherche

- L'approfondissement des relations scientifiques et institutionnelles avec les universités
- L'affiliation à plusieurs PRES, voire aux universités à vocation fédérale ou confédérale à venir
- L'appartenance à des écoles doctorales pluridisciplinaires, regroupant des laboratoires de recherche issus d'établissements de statuts différents (écoles d'ingénieurs, instituts d'urbanisme, départements universitaires, etc.) valorisant l'apport des ENSA au monde universitaire (recherche par et pour le projet)
- Le développement du doctorat en architecture incluant le «projet d'architecture» en tant qu'objet scientifique pour garantir l'originalité de cette discipline au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Le rattachement des écoles d'architecture aux UMR ou UMI



5. La révision des textes réglementaires

5.1. Le recrutement des étudiants

- La mise en place de critères de sélection au plan national afin de favoriser la mixité sociale et géographique

5.2. La formation initiale et les formations post-master

- L'introduction de souplesse dans l'organisation des études : révision des limitations quant à la durée des cursus afin de rendre possible des périodes de professionnalisation progressive, des « pauses » en cours d'études, réflexion quant à l'organisation des études en alternance
- La mise en place d'une réelle semestrialisation des enseignements et du système des bourses
- La promotion, au sein des établissements, de formations post-master de type DSA plus diversifiées

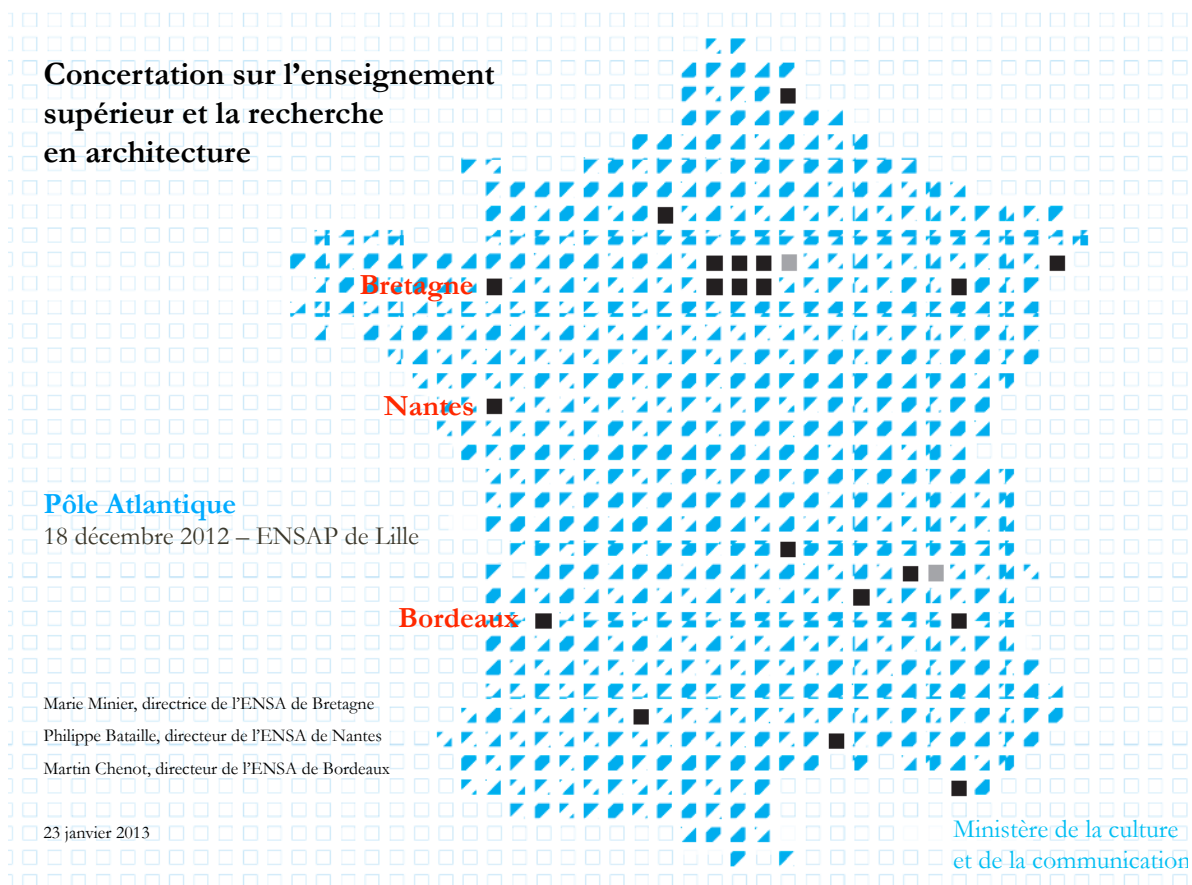
5.3. La formation professionnelle continue et les débouchés

- La réaffirmation du rôle des écoles dans la formation professionnelle continue en supprimant les obstacles réglementaires qui empêchent les établissements publics de rémunérer directement les formateurs



Il est important de souligner qu'une journée de réflexion, aussi dense soit-elle, ne reflète pas toute la richesse du travail élaboré dans les contributions des écoles.

C'est pourquoi un cahier de toutes les contributions, auxquelles s'ajoute un tableau de synthèse est disponible, non pas tant pour préserver la mémoire du travail accompli que pour prolonger la réflexion au-delà du calendrier de la concertation. **On ne saurait trop insister sur ce point.**



Organisation de la concertation

Etape 1 : information interne et externe

- Diffusion par mail et sites internet
- Réunions d'information plénières dans chaque école
- Mails et lettres d'invitation aux partenaires extérieurs

Etape 2 : concertation locale

- Création d'une adresse mail « contributions »
- Réunions et/ou ateliers dans chaque école

Etape 3 : concertation inter régionale

- Assises interrégionale : ENSA Nantes le 18 décembre 2012

Les livrables

Synthèse des assises

Compte-rendu des débats

Synthèse des remarques et propositions

Captation vidéo de l'ensemble de la journée

Diaporama de présentation

Contributions

Compilation des contributions écrites reçues par les directeurs, émanant des partenaires n'ayant pu participer aux assises ou des acteurs des écoles.

Les assises de Nantes

Objectif : initier le débat à partir du regard des partenaires extérieurs

- 120 participants (délégations de 40 personnes par école), dont plus de 30 partenaires, 50 enseignants, 25 étudiants et 35 administratifs
- 1 introduction générale rappelant les bases du diagnostic (cadre de la concertation, diaporama DGPAT, bilan AERES, lettre aux élus)
- 4 ateliers en plénière répondant aux 4 axes de la concertation
- 1 atelier = 1h30 environ, soit 3 à 5 témoignages de personnalités extérieures + débat avec le public en plénière

Atelier 1

Quelles évolutions de la formation mettre en place pour mieux répondre aux attentes de la société et à la diversification des métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ?

Témoignages :

- Anne-Marie Le Glanic (directrice communauté d'agglomération de la région nazairienne et présidente du CA ensa Nantes);
- Jean-Paul Legendre, (PDG du groupe BTP Legendre);
- Bérangère Rodrigues, VP « formation » au CNOA;
- Guy Tapie, enseignant sociologue ensap Bordeaux.

Atelier 1

Constats :

Les ENSA ne sont pas en mesure d'assurer toutes leurs missions de formation (FI, FC, spécialisée, des enseignants...)

Réelle appréciation de la qualité des jeunes diplômés par les partenaires extérieurs et de l'importance de la FI pour renouveler les pratiques

Incompréhension sur l'objectif de formation : préparation à la maîtrise d'œuvre ou aux métiers de l'architecture ?

Manque de connaissance, de lisibilité et d'attractivité de la diversité des métiers de l'architecture.

Atelier 1

Propositions :

- Préciser les objectifs de la formation initiale sur la base d'un **référentiel de compétences**, soulignant notamment les compétences transversales (relationnelles, travail en équipe, médiation...)
- Redéfinir, à partir du référentiel de FI, la **stratégie de la formation spécialisée** ; positionner clairement les formations spécialisées dans le cadre LMD, y compris la HMONP; leur donner une lisibilité en terme de débouchés professionnels.
- Faire évoluer le cadre de la **formation continue** pour permettre son développement et sa rentabilité, dans un objectif d'articulation et de porosité entre ENSA et profession.
- Mettre en place une stratégie nationale en matière de **formation des enseignants** et d'échanges entre ENSA sur les pratiques et innovations pédagogiques

Atelier 2

Que peuvent attendre les territoires de la présence d'une école d'architecture et de paysage ? Comment renforcer les partenariats territoriaux autour d'objectifs partagés ?

Témoignages :

- Cécile Vignes, représentant la Ville de Rennes ;
- Sophie Minsart, (ADDRN, agence d'urbanisme de la région nazairienne);
- Pascal Tesseire Vice-Président CROA Aquitaine et président de la Maison de l'Architecture;
- Alain Bertrand, (directeur adjoint de la Samoa);
- Véronique Willmann, (adjointe au Maire, Ville de Royan).

Atelier 2

Constats :

- Intérêt des partenaires territoriaux pour TOUTES les missions des ENSA : formation, recherche, diffusion.
- Les collaborations collectivités/écoles apparaissent comme une nouvelle façon de penser/fabriquer la ville et le territoire.
- En termes de formation, les ateliers hors-les-murs contribuent à acquérir des compétences spécifiques qu'il serait bon d'explicitier.
- Nécessité de préciser le cadre contractuel de ces collaborations pour éviter les effets de concurrence et/ou de détournement des travaux pédagogiques

Atelier 2

Propositions :

- Favoriser les **collaborations contractuelles dans la durée** entre écoles et territoires, de façon à articuler les 3 missions (formation, recherche, diffusion) et à capitaliser les acquis pour construire une culture territoriale singulière (connaissances + modes d'action).
- Préciser les **compétences spécifiques** que ces collaborations hors-les-murs permettent aux étudiants d'acquérir ; les valoriser dans la formation.
- Promouvoir la **dimension prospective** de ces collaborations, notamment pour préserver l'autonomie pédagogique et éviter la concurrence avec les agences.
- Renforcer les collaborations territoriales sur l'aspect **insertion professionnelle**

Atelier 3

Quels apports mutuels peuvent naître d'un partenariat plus fort entre les écoles d'architecture et les autres établissements d'enseignement supérieur?

Témoignages :

- Nicolas Petit, directeur UEB/PRES Bretagne ;
- Francis Yguel, directeur PRES L'UNAM (Nantes-Angers-Le Mans);
- Patrick Chedmail (ancien directeur de Centrale Nantes),
- Jean-Pierre Laborde, professeur université Bordeaux 4 et ancien président de l'université et du PRES de Bordeaux, administrateur ensapBx ;
- M'hamed Drissi, directeur de l'INSA Rennes et président CGE Bretagne.

Atelier 3

Constats :

- L'attractivité des métropoles repose sur leur attractivité urbaine et leur rayonnement en matière d'enseignement supérieur et de recherche : les ENSA sont à l'articulation de ces 2 éléments. Elles ont vocation à se positionner à l'articulation entre PRES et Communautés urbaines.
- Le décalage de moyens entre ENSA et autres établissements est perçu par tous. Il est particulièrement gênant en termes de temps/homme à investir par les ENSA dans les collaborations (renvoie au statut EC).
- Les ENSA sont encore peu lisibles dans les PRES mais disposent d'un atout dans la culture de projet à mieux valoriser dans les partenariats.

Atelier 3

Propositions :

- Poursuivre les **rapprochements entre ENSA et enseignement supérieur à l'échelle des sites**, dans le cadre de projets et/ou de regroupements de compétences
- **Dégager du temps/homme** pour construire les relations avec les autres établissements : statut enseignant chercheur, ingénieurs de recherche et ingénieurs pédagogiques, temps de participation aux structures inter établissements.
- Favoriser les **parcours communs**, doubles cursus et enseignements croisés entre ENSA et autres établissements
- Favoriser les **programmes de recherche commun** ENSA/autres établissements
- Renforcer la **qualification scientifique des enseignants chercheurs** des ENSA (dont HDR) : mettre en place une politique nationale plus active.

Atelier 4

Quelles sont les interrogations de la société en matière de cadre de vie sur lesquelles la recherche et l'expérimentation architecturale, urbaine et paysagère mériteraient d'être orientées ?

Témoignages :

- Jean-Marc Offner, directeur A'URBA (agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine), membre CA ensap Bdx;
- Yves Luginbuhl, Directeur de Recherche au LADYSS - Paris 1, président Conseil Scientifique ensap Bdx ;
- Marc Dumont, géographe, maître de conférence université de Bretagne.

Atelier 4

Constats :

- Montée en puissance des concepts environnementaux, favorisant des approches techniques, au détriment des approches globales portées par les architectes, urbanistes et paysagistes
- Montée en puissance de nouvelles notions qui font évoluer nos disciplines : médiation et gouvernance territoriale, émergence du « bien être »...
- Difficulté à promouvoir l'approche transversale par le projet, dans une logique de réelle interdisciplinarité.

Atelier 4

Propositions :

- Mieux expliciter et articuler les singularités des **métiers de la conception du cadre de vie** et positionner les ENSA comme spécialistes de la formation et de la recherche sur ces métiers (expliciter ce qu'est une ENSA-P).
- Favoriser la **recherche en architecture** et en paysage sur les concepts issus de la pensée environnementale, sur les sujets orphelins, sur les champs de production de l'urbain, sur la condition périphérique généralisée...
- Mieux intégrer les **nouvelles attentes sociales** aux référentiels de formation des architectes et paysagistes (concertation, compréhension des jeux d'acteurs,...)
- Favoriser les expérimentations sous forme de « **territoires-ateliers** », permettant aux ENSA de porter un regard dans la durée et à partir d'expériences territoriales sur les évolutions des pratiques de fabrication et de gestion du cadre de vie.
- Renforcer la capacité du milieu scientifique des ENSA à **s'exprimer dans les médias** pour banaliser/socialiser l'architecture

Autres propositions

Promouvoir une [réforme des études en paysage](#) qui permette un rapprochement avec la formation architecture dans une logique d'établissement formant aux métiers de la conception du cadre de vie.

Harmoniser et rendre plus lisible le [dispositif de sélection des primo-entrants](#).

Construire le [Bac-3/Bac+3](#) notamment en favorisant la sensibilisation à l'architecture et au paysage au lycée (tirer le bilan des cordées de la réussite et du programme égalité des chances).

Renforcer la mutualisation [inter ENSA](#) notamment en terme d'échange d'expériences, de formation des enseignants, de communication.